



« Du passage à l'acte... à l'acte de parole »

Réponses aux nouveaux mal-être

Compte rendu de la journée d'étude qui s'est tenue à
Rennes le 5 avril 2003

Participation aux frais de diffusion : 15 €

SOMMAIRE

Introduction	
M. Jacques TREHOT, psychiatre, Rennes	page 5
« Passage à l'acte sans message ni demande »	page 11
Mme Laure THIBAUDEAU, psychanalyste, Forum du champ Lacanien, Paris	
« Paroles de justice »	page 17
M. François-René AUBRY, substitut général auprès du Procureur à la cour d'appel des mineurs, Rennes	
« La violence comme réponse intime et ultime à la grande difficulté d'être ».*	page 23
M. Jacques PAIN, professeur des sciences de l'éducation, Paris X - Nanterre	
« Souffrance du sujet et dispositifs instituants de la protection de l'enfance »	page 33
M. Jean LAVOUE, directeur général Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, Hennebont	
« En quoi le positionnement des travailleurs sociaux peut-il ou pas contribuer au passage à l'acte du jeune ? »	page 43
Mme Brigitte FALEUR, Conseillère technique au CDAS de Rennes intervenait à titre personnel	



Jacques TREHOT,
psychiatre, Rennes

Il s'agit de donner suite à la journée du CREAL du 19 janvier 2001 sur le « nouveau mal-être et la nouvelle clinique ». Cette nouvelle clinique répond à l'augmentation des comportements transgressifs d'une population plus jeune. Nous nous interrogeons alors pour savoir si ces comportements relevaient d'une nouvelle structure induisant une nouvelle clinique, auquel cas devenaient nécessaires de nouvelles réponses thérapeutiques, ou à l'inverse nous nous demandions si ces comportements n'étaient qu'une expression symptomatique mise au goût du jour et exacerbée par un mode de vie plus « stressant », nécessitant alors des réponses seulement plus adéquates et plus ajustées, mais de même nature. S'agit-il d'une mutation ou au contraire n'y a-t-il rien de nouveau sous le soleil ?

La prise en compte des enfants par des parents éclairés est-elle moins assurée que par le passé ? La réduction objectivante, déshumanisante, des enfants par les différents praticiens, spécialistes de la pédagogie ou du soin, est-elle plus importante qu'autrefois ? Autrement dit y'a -t-il progrès, régression, ou transgénése ?

Nous ne nous contenterons pas d'une description des phénomènes, aussi précise soit-elle, comme cela est fait par les médias, il faudra nous poser la question de la causalité et par là nous espérons aboutir à une ébauche de traitement !

En janvier 2001, Emmanuel Valéry-Masson proposait de considérer que nous avons à faire à une pathologie du lien. Anticipons pour le confirmer: pathologie du lien social, lien social qu'est le discours qui nous unit tous les uns aux autres et dont la blessure ou la rupture conduit aux divers avatars qui nous rassemblent aujourd'hui ici. C'est ce qui sous-tend le titre que nous avons choisi de donner cette année à notre réflexion: « Du passage à l'acte à l'acte de parole ».

1. L'acte, selon Lacan, est un concept voué à suppléer la perte d'action spécifique propre au besoin (besoin de nourriture tout d'abord puis besoin sexuel), l'acte est une suppléance à l'action spécifique perdue.

C'est la fameuse « action spécifique » où s'origine le désir, puisque, comme vous le savez et comme l'explique très bien Freud, dans l'Esquisse, il faut bien une modification externe, une intervention effective sur le monde extérieur, pour soulager le nourrisson de ce que Freud appelait la modification interne, due aux tensions internes et ainsi provoquer un mythique événement vécu de satisfaction. Les tensions internes sont provoquées par les stimulations endogènes par définition déplaisantes, enracinées dans le biologique (i.e. le réel). L'événement vécu de satisfaction est mythique puisqu'il y a toujours, comme vous le savez, l'expérience le confirme, il y a toujours un écart entre la satisfaction obtenue et la satisfaction escomptée. C'est là que l'Autre joue un rôle primordial puisque le nourrisson a forcément besoin d'un individu secourant expérimenté et que plus tard, disons le rapidement, à moins d'autisme, le sujet aura recours à un tiers pour sa satisfaction sexuelle.

Avant de poursuivre quelques notations sur l'acte:

L'Acte est donc ce qui véhicule un désir (lui-même caché derrière l'inhibition). Or, contrairement à ce qu'on pourrait croire, le désir n'a pas pour 1^{ère} forme l'accolement à la mère mais le désir de séparation. Tout le monde a en mémoire, avant même le sevrage, la vision du nourrisson jouant avec le téton de sa nourrice, à défaut avec la tétine du biberon, délaissant la « chose » pour aussitôt la reprendre.

En vrai c'est donc à la mère de faire le deuil du délaissement de son enfant. Au fond le nourrisson agit un peu comme le chat avec la souris, comme en une sorte de jeu du Fort Da du désir, pourrait-on dire, à ceci près, et la différence est de taille, que la phonation n'est pas là pour l'accompagner, encore que la mère n'est pas sans commenter ce genre de petit événement et donc de sonoriser le battement existentiel, pulsatile. Rappelons-nous ces jeux que chacun a pu mettre en oeuvre avec un objet quelconque, voire avec son propre corps vis-à-vis d'un tout petit : « parti, disparu - coucou, le voilà ! » bipartition, couple de phonèmes où s'origine le langage.

Le lien de l'angoisse avec l'acte

- Maintenant quel est le lien de l'angoisse avec l'acte?

L'angoisse est une expérience vitale primordiale commune, originée, lors de la naissance, par l'envahissement aérien, par l'intrusion d'un milieu autre, celui de l'air, dans les bronches et les poumons, avec tous les signes cardio-vasculaires qu'elle comporte (le trauma de la naissance n'est pas séparation de la mère, mais aspiration en soi de ce milieu foncièrement autre J.Lacan, S X p.391). Elle donne au sujet « in progress » une certitude de son existence qui jusque là n'était que symbolique, je veux dire existence dans le discours, dans la parole de l'Autre, puisque rien n'existe sinon dans le symbolique. L'angoisse vient redoubler la perte immédiatement précédente, voire corrélative, du placenta et des enveloppes amniotiques, qu'on appelle le « délivre », et qui en s'ouvrant laissent échapper non seulement le nouveau-né mais aussi cette fameuse « lamelle » libidinale mythique, cette force de vie immortelle mais aussi « destrudante ». Cette perte fantomatique préfigure les castrations ultérieures (sevrage, propreté, rivalité, Oedipe). C'est en cela que l'angoisse ne trompe pas. L'angoisse ne signerait-elle pas le véritable acte de naissance du sujet ? « C'est justement peut-être de l'angoisse que l'action emprunte sa certitude. Agir c'est arracher, emprunter à l'angoisse sa certitude, c'est opérer un transfert d'angoisse » (J.Lacan S X 83).

2. Un acte est toujours signifiant, il inaugure toujours une coupure signifiante, structurante, qui retrouve, après-coup, un sujet radicalement transformé, autre...

Mais quand la capacité de symbolisation et la protection imaginaire échouent devant la panique de l'angoisse et l'épouvante du réel, reste le recours à l'agir, reste le recours à la motricité comme fuite, défense, évasion. L'Agir vient alors à la place d'un remémorer, ce remémorer qui est le prémisses nécessaire à une élaboration symbolique apaisante.

Agir et recours à la motricité peuvent recouvrir divers visages:

- agitation psychomotrice, que l'on retrouve notamment chez les hyperactifs, les activistes.
- scénario hystérique, qui répète une scène archaïque
- acting out,
- passage à l'acte, voire, à contrario la-sidération autistique.

L'Acting-out

Quelques mots sur l'Acting-Out et le Passage à l'Acte:

Tous deux sont des évitements de l'angoisse. Aucun des deux n'a le statut de l'acte dont l'effet signifiant, je viens de le dire, est une coupure structurante qui conduit le sujet, dans l'après-coup de l'acte, à réapparaître autre. Ni symptôme, prothèse qui se suffit à elle-même, ni rêve, formation de l'inconscient éminemment interprétable.

1- L'**Acting-out** est un concept qui sort tout droit de la psychanalyse (*To act out* = jouer, donner à voir...) C'est un « coup de folie » destiné à éviter une angoisse, une mise en scène du rejet aussi bien que du dévoilement du dire angoissant de l'autre, sourd, qui n'entend pas. C'est un aspect du Transfert, sans analyse, une monstration, une geste, un mime, une charade, une histoire sans parole de ce que le sujet ne peut dire ! « Tu n'as rien compris, regarde bien, ce n'est pas ça ! ». Il débarque dans la réalité au lieu d'être exposé dans le rêve ou d'être dit sur le « terrain de jeu » du Transfert. Il met en scène le discours qui le mettait en scène.

Le passage à l'acte

Provocation, c'est une conduite adressée, donnée à déchiffrer, qui demande symbolisation dans le Transfert.

L'Acting Out révèle la défaillance de l'analyste, dérapant de sa position de semblant d'objet : l'analysant suit l'analyste qui est *out* du discours analytique, - soit qu'il passe à l'acte en position de maître, celui qui sait et non plus Sujet supposé Savoir, par exemple dans l'interprétation sauvage, - soit qu'il se désigne comme sujet par un symptôme ou un dire.

2 - Se laisser tomber est le corrélat de tout **passage à l'acte**.

Le sujet est confronté radicalement à ce qu'il est comme objet réel pour l'Autre, identifié à cet objet, dévoilé intempestivement, déchet à évacuer, puisque c'est sa vocation (son départ: nous naissons *inter faeces & urinas* et sa fin: le cadavre). Toute symbolisation étant devenue impossible, le sujet, angoissé, réagit sur le mode impulsif, immédiat, en se laissant choir, en s'éjectant. C'est typiquement la T.S., la défenestration. Le sujet s'évade, franchit la scène de son Fantasme

Le Passage à l'Acte ne s'adresse à personne, n'attend aucune interprétation..

C'est un refus du choix de la Castration, de la division du sujet. Il soutient une position de maîtrise. C'est la victoire de la pulsion de mort!

3 - En résumé l'Acting Out est un ticket aller-retour sur une scène faussement réelle, on peut « zapper » sans grave conséquence. Le sujet prend l'air de la réalité. Le Passage à l'Acte est un ticket aller simple, sans retour possible. Le sujet plonge sur un théâtre des opérations terriblement réel.

Dans l'Acting Out le sujet sollicite de l'autre une interprétation qui le renarcissise, dans le passage à l'acte le sujet s'inscrit dans un réel mortifère dénarcissant.

(Vous trouverez tout cela développé dans Scilicet 6/7 p.111 à 125)

L'institution

L'institution c'est d'abord un corps de lois contraignant. Elle repose sur le double mythe de répondre à des besoins et de rendre service. Elle suppose une tyrannie de l'arbitraire et n'est qu'une dénégation de la jouissance attachée au désintéressement (F. Leguil in Par Lettre n°6 p. 116).

La raison primordiale de l'institution n'est pas la psychothérapie ou la psychanalyse, mais la clinique. L'institution est d'abord la seule réponse qui soit praticable pour qui accueille certains états de la psychose et les passages à l'acte... Elle permet de donner asile, abri à des sujets que des modalités du retour dans le réel de la pulsion accablent ou rendent insupportables à leur entourage (A. Zénoni in Par Lettre n° 6, p. 26-27).

I. Éduquer, un des 3 métiers impossibles, à l'instar des deux autres : gouverner et psychanalyser.

Dernièrement je me suis rendu dans une école primaire pour un jeune garçon de 8 ans qui laissait perplexe son institutrice devant la conduite à tenir face à son agressivité. L'équipe pédagogique s'est trouvée amenée à évoquer son histoire, digne d'un roman noir. Cette histoire éclairait d'un jour nouveau la symptomatologie mais en même temps son évocation provoquait un malaise, comme s'il y avait eu transgression à dévoiler une certaine intimité du jeune garçon, spécialement en sa présence. Cela était d'autant plus étonnant, précisément, que le garçon en question semblait s'en glorifier et assumer cette identification au comportement transgressif de son père. Deux problèmes apparurent :

1 - Posé par la psychologue scolaire : n'y avait il pas lieu de réorienter cet enfant vers des institutions plus spécialisées. Le terme d'exclusion était récusé avec vivacité. Le problème c'est que les spécialistes eux-mêmes ne savent que faire avec de tels enfants plus ou moins désarrimés !

Envisager l'exclusion, pas forcément la mettre en oeuvre, peut être l'occasion de poser cartes sur tables et d'inviter les différents partenaires : enfant, parents, pédagogues, à préciser les limites possibles d'une action éducative et le choix de chacun par rapport à ces limites, conditions d'une poursuite d'un cheminement en commun dans des conditions viables pour tous. L'exclusion, à condition qu'elle soit clairement articulée, est parfois le seul recours possible avant que l'un ou l'autre des partenaires ne se décide à prendre la parole sur ce qui lui faisait jouissance intolérable ou irrenonçable !

2 - Posé par le directeur : l'école était-elle dans son rôle à prendre en considération des éléments biographiques et sociaux ? Qu'y pouvait-elle ? L'école ne devait-elle pas être un sanctuaire qui devait « ignorer », laisser à la porte tous ces facteurs ?

Beaucoup d'enseignants, me semble-t-il, sont *de facto* confrontés à la psychopathologie de leurs élèves et se sentent démunis dans la façon d'aborder la question et surtout d'y répondre, ne pouvant se fier qu'à leur préjugés et à leur propres repères éducatifs, ceux dont ils ont eux-mêmes « bénéficié » dans leur enfance, bagage parfois suffisant, surtout lorsqu'il porte la marque du bon sens. Certains professeurs fragilisés, déstabilisés, hésitent à intervenir auprès des élèves ou à rendre compte auprès de l'administration, voire à signaler à la justice qui, débordée, est parfois amenée à classer sans suite, alors que la clinique voudrait précisément donner suite à cet appel au secours.

Le 7 mars 03 le journal Libération publiait un article « *VIOLENCE SCOLAIRE. POURQUOI DES PROFS CRAQUENT ?* ». Des enseignants y invoquent le « droit de retrait », notion inscrite dans le droit du travail, sorte de grève contre les élèves, même si c'est l'administration qui est sommée de donner des réponses. Le droit de retrait autorise un salarié à arrêter de travailler, sans passer par la case grève, en cas de danger « *grave et imminent* » pour sa vie ou sa santé. Le recours au « droit de retrait » est avant tout l'indice d'un profond désarroi des enseignants face à une violence non endiguée.

Ce qui me frappe, dans les témoignages cités, c'est d'une part l'apparente acceptation de la violence par l'ensemble des élèves, leur Omerta, et d'autre part l'unanimité des professeurs pour dénoncer l'absence de réponse, l'indifférence, le non-dialogue et le désintérêt. Ce désintérêt résonne aussi bien avec le désintérêt pour les matières enseignées, mais ce désintérêt pour le traitement de la violence est peut-être plus apparent que réel. Ne témoigne-t-il pas tout simplement que le corps social se sent démuné pour apporter des réponses adéquates aux « provocations » adressées ? La pro-vocation, au sens étymologique, a pour vocation d'attirer une réponse de l'autre. Ces provocations sont des monstrations qui doivent être interprétées comme des questions auxquelles doivent être apportées des réponses adaptées, mais surtout pas un classement sans suite ! Tout dépendrait-il du « shérif » ? Autrement dit ce qui est questionné c'est la capacité des adultes responsables à reprendre systématiquement les faits de transgression, à ne pas les banaliser, à ne pas ignorer tous les petits signes de glissement progressif vers une déréglementation sociale. Ne serait-ce que rappeler aux élèves en souffrance qu'Être malheureux ne donne pas le droit de faire n'importe quoi.

C'est comme s'il manquait un partenaire essentiel dans l'affaire, à savoir les directions d'établissement qui, parfois, ne peuvent ou ne savent plus inciter au dialogue pour traiter les incidents au fur et à mesure de leur survenue, ne voyant d'autre alternative que la répression brutale -quand le ras-le-bol est atteint ou quand un incident grave a eu lieu- ou le laisser-faire impuissant, se limitant à répertorier les incidents.

Se limiter à « catégoriser les types d'agression c'est contribuer à les accepter » dit un professeur d'histoire. L'invivable, l'insupportable, précisément, deviennent-ils vivables et supportables, au nom d'un idéal selon lequel il faudrait maintenir l'enseignement coûte que coûte ? Comme s'il était indifférent que les conditions de la parole, que les conditions d'une certaine sérénité soient ou non respectées, rendant impossible aux élèves de faire leur « métier d'élève », i.e. apprendre.

Au-delà des décisions qui s'imposent, quelles qu'elles soient, le plus important peut-être c'est d'indiquer aux différents partenaires du drame que constitue à chaque fois l'enfant en difficulté, qu'il existe une logique implacable, une loi d'airain, sous-jacente au comportement troublé. Chacun, s'il le veut, s'il le décide, peut avoir accès à cette logique, ou du moins se mettre sur la voie du changement, car c'est de changer les choses qui importe plus que d'y comprendre quelque chose. La recherche éperdue de compréhension n'est-elle pas souvent le meilleur moyen de ne rien modifier à sa modalité de jouissance, aussi cher payée soit-elle. En effet le malentendu entre les humains, est une caractéristique essentielle, structurellement inévitable, responsable d'un « pas de dialogue » qui peut apparaître si traumatique. « Le sens est toujours très personnel. Si nous avons le même langage, nous ne parlons pas tous absolument la même langue » dit Colette Soler dans son séminaire « L'en-corps du sujet » p..184. La langue « excède » le langage !

Face à un No man's land langagier, pour sortir les « sans-voix » -nouveaux sans-papiers- des limbes du non dit, devant les transgressions caractérisées, qui suscitent chez les témoins une fascination paralysante, médusante, il s'agit sans doute de restaurer ou instaurer une capacité de distanciation, de « conscientisation » pour prendre la parole et certes désavouer, désapprouver ces transgressions, mais aussi, surtout peut-être, interroger leur statut. « Que se passe-t-il pour que toi élève tu en sois arrivé là ? Sache que j'entends derrière ton acte une question sur ta place dans l'existence et qu'il est indispensable d'en parler ». Si cette parole ne peut être dite immédiatement, de manière extemporanée, peut-on proposer au moins qu'elle puisse s'exprimer après-coup. Car seule la parole peut rendre compte d'un acte.

II. Le délit de carence éducative.

Le jeudi 19 décembre 2002 un quotidien rendait compte d'une audience de justice à Bourg en Bresse au cours de laquelle le procureur requérait quatre mois d'emprisonnement avec sursis contre une mère célibataire débordée par les dégradations matérielles et les incivilités de son fils de 14 ans, également retrouvé ivre sur la voie publique. Certes être mère célibataire n'est pas une excuse, comme s'est exclamé le procureur, qui estimait par ailleurs irresponsable de la part de cette mère de donner à son fils la clef de l'appartement ; ce qui pourtant se pratique dans n'importe quelle famille. Mais être magistrat du parquet n'est pas non plus une excuse -serait-ce par souci de lutter contre le laxisme, contre le laisser faire qui frise, qui participe parfois d'une certaine complicité- pour ignorer qu'un parent en situation de carence éducative a besoin d'autre chose qu'une seule admonestation ou d'une seule injonction. Si un père ou une mère ne peut garantir la sécurité psychique de son enfant c'est que lui-même a probablement souffert également d'une carence éducative ou bien qu'il est, pour x raison structurelle ou conjoncturelle, dans l'incapacité d'assumer cette responsabilité parentale.

Conjoncturelle veut dire qu'un parent peut, momentanément, avoir besoin de recourir à un soutien éducatif et/ou social pour remplir son devoir d'éducation. Ce soutien commence par un dialogue basique avec lui, une articulation concrète et précise à partir des faits effectivement observés et minutieusement recueillis, au plus près de leur véracité/objectivité. Il faut d'abord « dire les choses », telles qu'elles sont, du moins telles qu'elles sont perçues, aussi déplaisantes soient-elles ! Que le sujet puisse en prendre la mesure et ainsi se prononcer à son tour devant les paroles qui en sont dites.

Structurelle veut dire qu'il existe des pères et mères, probablement à jamais, dans l'incapacité foncière d'assumer une responsabilité parentale, du fait que l'appel à cette responsabilité ne rencontre chez eux aucun écho, autrement dit les solliciter dans cette tâche n'éveille, dans leur repères symboliques, à aucune réponse normée possible: dans ce cas la « sanction » s'impose, si possible avec leur accord, d'une ordonnance de placement de l'enfant en danger, à moins qu'on ait la volonté et les moyens de fournir à ce parent carent, un étayage, un accompagnement éducatif conséquent, adapté à sa psychopathologie. La grande majorité des parents en difficulté, « sans abris » du symbolique, ne demandent pas mieux d'être accompagnés, soutenus, conseillés dans leur travail de parent, encore faut-il le faire avec tact et respect de leur parole. Il y a une logique de la transmission culturelle qui nécessite analyse.

Que faut-il que les sujets en détresse fassent pour être enfin entendus ? Sont-ils tenus à chaque fois de relever la barre pour enfin trouver à qui parler ? N'est-ce pas à nous de mettre en place les conditions d'une écoute qui évite l'escalade symptomatique ?

III. Le soin

Pas besoin d'être psychiatre pour s'intéresser à la psychopathologie. Est-il utopique d'imaginer que tous les intervenants sociaux deviennent un jour des cliniciens du sujet ? Peut-on imaginer construire à l'horizon de nos perspectives d'avenir un idéal où la spécificité, la singularité du sujet soit prise en compte sans pour autant mépriser la régulation collective ? Peut-être dans un futur, sans doute lointain, la question sera-t-elle résolue dans ce sens d'une prise en compte du réel. Certains signes, certains efforts d'intégration des dits handicapés semblent aller dans ce sens. Mais « L'utopie fatigue les escargots ! » (titre d'une représentation théâtrale du moment).

En tout cas il est, me semble-t-il, encore plus utopique ou plus exactement obscurantiste de continuer à se faire croire que seuls les spécialistes sont autorisés à se poser la question de la structure psychique. A l'évidence le traitement pédagogique, social et judiciaire des déviances témoigne trop souvent d'une méconnaissance de la spécificité du trouble mental. Il est vrai qu'aucune formation spécifique n'y prépare ni ne donne garantie.

Chacun peut le saisir en constatant le tournant pris par la psychiatrie qui, en privilégiant la solution pharmacologique, aboutit à une clinique du médicament: Si un patient réagit à une médication anti-dépressive c'est qu'il s'agissait bien d'une dépression, s'il réagit à un anti-psychotique c'est qu'il est psychotique, etc. Non pas qu'il s'agisse ici de récuser l'utilisation du médicament, car son usage à bon escient, un usage éclairé, peut être un adjuvant indispensable à une relation praticien-malade rigoureuse, et peut éviter bien des souffrances, bien des drames. Mais qu'on ne laisse pas croire que le médicament traite à lui seul le trouble psychique, comme un antibiotique traiterait l'invasion infectieuse.

Seul le désir de savoir garantit cet accès à l'entendement de la structure. Chaque praticien, quel qu'il soit (enseignant, éducateur, travailleur social, acteur de justice ou de police, etc.) peut témoigner d'une clinique et, s'il le veut, mettre au travail les concepts de sa spécialité avec ceux de la psychanalyse. La santé mentale n'est pas seulement une affaire de spécialiste, elle est bien entendu leur affaire, mais elle est aussi celle de chacun, car chacun de nous, quel qu'il soit, s'il veut bien y consentir, est concerné par la folie qui, on le sait, est la plus fidèle compagne de l'homme en son destin.





Laure THIBAUDEAU, psychanalyste,
Forums du Champ lacanien, Paris

Passage à l'acte, sans message ni demande

Le titre de la journée « du passage à l'acte à l'acte de parole » est joli, car il est riche de paradoxes : l'acte et la parole sont souvent posés comme antinomiques. Il est aussi provocateur : comment réussir l'impossible ? Peut-on être un peu rêveur, vouloir « changer le monde... » ? et pourtant je me demande si ne c'est pas une nouvelle version, une version réactualisée d'une citation que reprend Freud : « le premier homme qui, à la place d'une flèche, a lancé une injure a créé la civilisation », rien de moins.

Serait-ce donc notre ambition aujourd'hui de réfléchir au cours de cette journée, aux outils d'un « acte créateur » qui reprendrait le premier acte faisant de la communauté humaine une communauté de culture et de civilisation ?

Au nom de quoi serait lancé ce défi ? On peut avoir pour cela de très nombreuses raisons, elles peuvent s'enchevêtrer, varier, se recouvrir.

Je vous donne quelques axes de réponse à cette interrogation, la liste n'en étant pas exhaustive :

- L'idéologie d'un monde meilleur, pour faire avancer d'un pas la marche de la civilisation en tentant de faire advenir un homme, une femme, nouveau qui saurait résister aux tentations de la barbarie dont on voit aujourd'hui à quel point elle est difficile à endiguer. Ce n'est pas nouveau bien sûr. Freud, après la guerre 14-18 dans « Considérations sur la guerre », écrivait : « elle renverse tout ce qu'elle trouve sur son chemin, et cela dans une rage aveugle, comme si après elle, il ne devait plus y avoir d'avenir ni de paix entre les hommes ». ce serait donc une position militante, « halte au passage à l'acte guerrier, plus jamais ça »....

- La volonté d'offrir à la société moderne un certain apaisement, désorientée qu'elle est par les révolutions scientifiques, qui, de déferlantes technologiques, en déferlantes biologiques et juridiques font le jeu du domino (on en fait tomber un et tous tombent les uns après les autres) et dévoilent à la fin quand tout a basculé « un gagnant », un pauvre petit bonhomme tout vide de son désastre, même s'il a gagné. Car il n'y a plus de référence symbolique qui tienne pour lui. C'est le déclin, irrécupérable, inéluctable du Nom du Père.

Comment soutenir cet être fragile et faire avec les conséquences du passage à l'acte ? C'est la question qui est souvent posée aux travailleurs sociaux.

- Le maintien de l'ordre social difficilement acquis par la démocratie et dont la république doit se faire le garant. Ceux qui perturbent l'ordre public, mettent en danger la cité, choisie, décidée par l'ensemble de ses citoyens. Les crimes, délits et passages à l'acte punis par la loi. Politique : au sens de polis : la ville, le lieu où se regroupent les hommes.

On pourrait continuer à égrener ainsi les modes d'accès à cette question, du passage à l'acte ; scientifique (avec le clonage, aujourd'hui), religieux, etc.

Du point de vue de la psychanalyse, le passage à l'acte est mis sur la sellette dans la logique du langage, c'est l'acte qui vient dans un trou de parole, une parole adressée, d'un sujet qui en assume la responsabilité. Dans l'immédiateté, le sujet ne peut rien en dire au point que l'on peut se demander s'il y a du sujet dans le passage à l'acte : très souvent, il n'y est pas. « Un blanc », « je ne pensais pas », « comme poussé ». Comment se sentir responsable d'un acte qui est souvent énigmatique à la personne même qui le commet ?

Le passage à l'acte interroge les analystes, par des sujets qui y sont confrontés dans leur silence et dans leur parole et non pas pris dans sa dimension d'atteinte à la communauté. Qu'est-ce qui m'autorise donc à vous parler aujourd'hui, dans la mesure où je ne m'adresse pas qu'à des analystes, qui échangeraient dans leur cocon théorique sur ce qui se passe dans l'intimité de leurs cabinets, mais plutôt à ceux « qui se collent la misère du monde », comme le dit J.Lacan dans « Télévision » ? La psychanalyse traite de la particularité, de la singularité du sujet, de son rapport au monde, de la place qu'il s'y donne, et du désir qu'il y engage. Elle lui permet d'en extraire un savoir, qui oriente son expérience de vie, ce qu'il veut, et ne veut pas et ce qu'il fait de son lien à ses congénères. « Un homme sait ce qui n'est pas un homme. Les hommes se reconnaissent entre eux-mêmes pour être des hommes. Je m'affirme être un homme de peur d'être convaincu par les hommes de n'être pas un homme ». (J.Lacan, « Le temps logique », p 213 in *Écrits*. Ce mouvement donne la forme logique de toute assimilation humaine, en tant qu'elle se pose comme assimilation d'une barbarie. Il y a une part inhumaine en chacun de nous, une jouissance qui nous fait peur, parce qu'incontrôlable. C'est la jouissance du vivant, de l'organique, de la part « animale », qui s'éprouve et ne se maîtrise pas.

On apprend d'une psychanalyse comment on est homme ou femme avec son histoire, comment on traite sa part de jouissance inhumaine et en quoi on est concerné par la communauté des hommes. C'est le lien social qui se définit par le particulier de la relation, le lien social psychanalytique. Ce n'est pas seulement en tant que psychanalyste que je vous parle aujourd'hui, mais d'abord à partir de ce que j'ai appris de ma propre expérience psychanalytique. Analysante de mon expérience-même, avec ce qui fait référence pour moi, mes outils conceptuels, qui sont ceux de la psychanalyse.

Il s'agit maintenant de définir de quoi on parle, dans la théorie psychanalytique quand on parle d'acte, de passage à l'acte ou « d'acting ». Ce par quoi se conclue l'analyse, c'est un acte, ce par quoi elle commence aussi d'ailleurs. Vous pensez bien que du coup, l'acte résonne d'une manière particulière dans le monde analytique.

L'acte fait coupure

L'acte fait coupure. Il y a un avant et un après dans la vie du sujet, à ne pas confondre avec l'action. Il est vrai que souvent il entraîne une série d'actions, de mise en conformité avec la décision dont l'acte se supporte. Mais fondamentalement l'acte est de parole. Comme exemple d'acte, Lacan prend Jules César franchissant le Rubicon « *Alea jacta est* ». « Le sort en est jeté » dit-il. Pour resituer les choses, le Rubicon est un tout petit ruisseau délimitant le territoire Romain, et qu'il était interdit de franchir sous peine d'être voué aux dieux de l'enfer.

Franchir le Rubicon, décision suprême et irrévocable, qui peut mener au succès ou au désastre, c'est le risque pris de franchir les limites de la loi, de ce qui est autorisé. Risque pris sans garantie, on voit que ça n'est pas la réalité que le signifiant recouvre qui est en cause, mais bien sa dimension symbolique (Rubicon : un petit ruisseau de 1,50 m).

Autre exemple plus proche de nous : l'appel du Général de Gaulle le 18 juin 1940, de Londres, se caractérise par le refus d'obéissance à l'ordre établi, de refus des accommodements éventuels de la situation de la France occupée, et dans l'appel aux autres français, pour qu'ils s'engagent eux-aussi dans la désobéissance.

Acte donc décidé, dans son énoncé et qui a des conséquences irréversibles et imprévisibles. Il est hors signifiant, et fait une création, il ouvre une porte qui subvertit l'ordre établi, le dépasse, le transgresse, à un point où « passées les bornes, il n'y a plus de limites ». Là où il n'y a aucune garantie, là où plus rien ne vient faire référence, là où il n'y a plus d'accommodements vient l'acte qui réoriente le sujet.

L'acte commence dans la parole, et se conclue dans l'incalculable. Il sort de la chaîne signifiante, on ne sait pas ce qui va en advenir car il est hors signifiant.

L'acte provoque l'évènement mais ne le contrôle pas. Il entre dans le champ de l'expérience dont on ne sait qu'après coup ce qu'elle a produit. « L'expérience ne s'imagine pas » dit Lacan. Le sujet y engage son être, et dans ce temps, il ne pense pas, il ne subjective pas ce qu'il lance, c'est-à-dire il n'est pas divisé, bien que le résultat soit incertain.

Ce n'est pas cela qui préoccupe le sujet, ce qui le pousse à agir, c'est un non, face à l'insupportable d'une situation qu'il doit affronter. Même s'il est perdant, il se sent responsable de ce qu'il a engagé, il l'assume et le reconnaît comme sien. C'est ce qui va inscrire sa place dans le monde.

Du mécanisme du passage à l'acte, Freud donne 2 exemples, qui sont repris par Lacan : Dora et la jeune homosexuelle. Je rappelle brièvement : Dora est une jeune fille de 18 ans de bonne famille aux prises avec les avances d'un ami de la famille qui est marié à une femme, elle-même très liée avec le père de Dora. De ce quatuor, la mère est absente mais pas ignorante. Toutes ces mignardises vont leur train jusqu'au moment où M. K., l'ami, dit à Dora : « Ma femme n'est rien pour moi », elle le gifle, rompt toute relation avec lui et sa femme, dénonce la liaison de son père avec Mme K. et menace de se suicider.

La jeune homosexuelle est elle aussi une jeune fille de bonne famille. Son père, à elle aime sa mère et le lui prouve : il lui fait un enfant alors que la jeune fille est âgée de 16 ans. La jeune fille qui jusqu'alors s'intéressait beaucoup aux petits enfants se détourne d'eux pour s'intéresser aux femmes plus âgées qu'elle, et fixe son intérêt amoureux sur l'un d'elles, une femme du « ½ monde », connue pour avoir des relations avec les hommes et avec les femmes. Celle-ci se montre plutôt froide avec elle, mais la jeune fille n'a de cesse de se promener avec elle, plus particulièrement sous les fenêtres du bureau du père.

Ce qui devait arriver arriva : un jour son père la croise aux bras de la femme, il leur jette un regard courroucé, la femme s'étonne et interroge la jeune fille et, apprenant qui est l'homme qu'elles viennent de croiser, se fâche et enjoint la jeune fille de ne plus chercher à la revoir. La jeune fille se précipite alors par dessus le parapet d'un pont de chemin de fer et tombe en contrebas.

Le passage à l'acte diffère de l'acte...

Pourquoi appeler cela passage à l'acte ? A quelle logique répond donc le passage à l'acte ? En quoi diffère-t-il de l'acte car ils ont tant de points communs - passées les bornes, plus de limites -, le passage à l'acte est incalculable, se déclenche sur l'insupportable pour le sujet et le précipite dans l'acte incontrôlable. Le sujet y engage son être, il ne pense pas, il n'est pas divisé.

Cependant les exemples cités, sembleraient plutôt satisfaire soit la morale, dans le cas de Dora, soit la volonté du sujet, dans le cas de la jeune homosexuelle. Il s'avère pourtant que la position subjective est radicalement différente. Si le sujet assume son acte, il n'en est pas de même quand le sujet est happé dans un passage à l'acte. Ce que Freud analyse, pour Dora : cette dernière trouvait son compte dans le quadrille galant parce qu'elle mettait en scène par le jeu amoureux, son interrogation, sa fascination pour le mystère féminin que représentait pour elle la femme, mariée à un autre et désirée par son père. En lui disant que sa femme n'était rien pour lui, M. K. a brisé le miroir dans lequel elle

se soutenait, et elle s'est trouvée ravalée à être un pur objet, juste objet de jouissance. L'équilibre qu'elle avait trouvé s'est rompu. Elle l'a brisé en giflant M. K, et en dénonçant de manière désespérée la trahison d'amour. Elle a perdu le goût de la vie car elle s'est identifiée à l'objet de jouissance, objet déchet, vie en impasse.

Quant à la jeune homosexuelle, elle s'était faite le chevalier servant de la Dame pour montrer à son père qu'elle aimait profondément, ce qu'est véritablement l'amour. Elle défiait son père sur la question de l'amour.

Que le regard courroucé de ce dernier ait réduit ses démonstrations d'amour à rien, puisque la Dame la rejetait, a démonté son choix subjectif « être le chevalier servant de la Dame » et l'a précipitée dans une position d'objet abandonné. Freud dit qu'en se précipitant ainsi du haut du parapet, elle mettait en scène, à la fois son annulation, et sa mise au monde se faisant elle-même l'enfant qu'elle avait attendu du père.

Mais cela n'a pu apparaître qu'après coup dans l'analyse parce que pour Dora comme pour la jeune homosexuelle, le temps du passage à l'acte n'était pas celui de la parole : pas de place pour la parole. L'acte apparaît d'abord comme énigmatique pour le sujet. Si ces actes disent quelque chose à l'Autre, celui qui en est le témoin par exemple, ils ne veulent rien dire - à priori - pour le sujet. Dora et la jeune homosexuelle ne s'y reconnaissent pas et pour cause, car c'est identifiées à leur position d'objet qu'elles le traversent.

Malades du lien social

Venons-en aux sujets modernes, c'est-à-dire à ceux qui sont malades du lien social. En effet, le lien social, tel qu'il se pose aujourd'hui est faussé par la société de consommation. Celle-ci fait valoir un « tous pareils » qui laisse entendre quelque chose comme la commune jouissance pour tous, en faisant entrer la confusion entre l'objet quotidien, imaginaire, et l'objet pulsionnel, celui qui manque au sujet, celui qu'il vise. Là où la pulsion pousse, l'objet est rabattu sur le gadget qui se consomme. Ce jeu de leurre produit la plus grande des rages, un sentiment de dupes qui pousse à la haine et à la violence, l'objet de consommation étant une tricherie sociale, une tricherie du Nom du Père. Il faut dire qu'il dévoile le sans fondement du Nom du Père.

Dans la vie d'un enfant, c'est la fonction paternelle qui vient rendre compte de l'organisation du monde, elle représente la loi qui gère son univers, et permet de justifier, d'expliquer tout. Sauf ce qui la fonde. Il y a un ordre, qui est symbolique, mais aussi tout à fait arbitraire. Aux questions trop pressantes et trop répétitives de l'enfant (tous les « pourquoi ? ») les parents acculés sont amenés à répondre « c'est comme ça, tu comprendras plus tard ».

Le Nom du Père à défaut d'être expliqué, doit être endossé par un père, au quotidien, qui assume l'arbitraire de la sexuation, de l'ordre des générations, de tout ce qui est surgissement de la vie, lié au désir. Il assure ainsi que ça existe, que c'est comme ça, même s'il ne peut dire pourquoi. La fonction paternelle introduit l'enfant à l'ordre du monde, dans le champ de ses désirs, et l'ouvre à une jouissance particulière ; celle d'attendre. Il la découvre quand il a appris à différer, en se pliant aux chicanes que lui imposent ses parents par rapport à sa demande, l'enfant fait entrer le désir de l'Autre maternel dans un code, dont il suit la lecture à partir des passages qu'il doit accepter, passages obligés pour obtenir satisfaction.

Par ce biais, il passe de la demande qu'il fait à l'autre (nourriture) à la demande de l'autre (apprentissage de la propreté) et au consentement à un certain nombre de règles qui rendent la vie commune vivable, plaisir tout à fait inédit pour le sujet (jubilation des jeunes enfants, qui se préparent à passer à manger, ou à aller aux toilettes).

A l'adolescence, l'éducation prend fin et s'ouvre le temps des remises en question, avec le réveil de la pulsion sexuelle et la question de l'Autre sexe par rapport au phallus. Ce qui avait été mis en suspend revient. Le « tu verras plus tard » est devenu aujourd'hui et la réponse, c'est que les parents ne savent pas le fin mot, le mot de la fin. Pour peu que les parents, particulièrement le père, aient du mal à supporter cette remise en question, l'adolescent se sent trahi par l'Autre, car il n'admet pas cet impossible de structure, il n'admet pas que l'Autre ne soit pas tout, car il a besoin de s'étayer contre Lui pour légitimer le non sens de sa vie. Si l'Autre s'avère impuissant à soutenir l'arbitraire de la vie et prend peur devant l'interpellation de son enfant, celui-ci n'a plus de limites face à l'insondable de la jouissance qui surgit et peut se précipiter dans des actes du « tout, tout de suite » .

Il interpelle directement la loi des actes, l'affrontement sans médiation, sans la médiation du Nom du Père qui représente la loi symbolique dont les représentants lui apparaissent fantomatiques ; il passe en court-circuit les jalons et détours qui donnent à la loi sa dimension humaine, et se trouve projeté dans l'acte qui l'éjecte du lien social : passage à l'acte où, confronté au défaut de l'Autre, il bascule comme déchet de l'éducation, il atteint au-delà, l'objet à quoi il s'identifie, l'objet de l'immédiate jouissance, l'objet de consommation, jetable, mais le prix à payer est fort : c'est celui de sa destructivité.

Le silence de structure de l'Autre sur la place que le sujet adolescent peut prendre dans un monde qui est déjà plein comme un œuf, peut se doubler de la lâcheté des adultes à énoncer qu'ils ne peuvent justement rien dire de la place que le sujet a à se faire, parce qu'ils ne savent pas quel est le bon chemin pour lui, sans donner l'appui du désir imparfait certes, mais bien accroché tout de même, que les parents ont pour celui qui n'est déjà plus un enfant mais qui restera leur fils ou leur fille. Alors celui-ci ou celle-ci peut basculer dans ces actes qui ne demandent rien. Ils ne sont ni appel ni message, ni cri, mais une conséquence de la bascule de l'ordre symbolique pour un sujet : rien à offrir de la part des parents : rien à demander pour le sujet, SDF du signifiant

Il y a aussi des actes qui font communauté sur la haine. Pour se sentir le semblable de quelqu'un, d'une communauté, il faut haïr quelqu'un qui est dehors. Toute la question est alors de savoir qui on haït.

Dès que le lien social, qui s'élabore à partir de cette fiction, il faut bien le dire, du Nom du Père, est atteint, prennent place les processus de ségrégations imaginaires (le point de jouissance barbare, inéducable, cet innommable au sein de chacun qui parle tout bas quand le Nom du Père maintient sa prise, peut se mettre à parler tout haut quand le Nom du Père vacille). Il s'agit de ne pas laisser le langage filer au-delà du symbolique, là où l'injure devient le premier pas, vers « la guerre », faire intervenir la loi.

C'est au un par un que se pose la question du passage à l'acte .

En ce qui concerne les passages à l'acte, le problème, c'est qu'ils sont lisibles par les autres, mais pas par le sujet. Ils ne veulent rien dire, pour celui qui les a commis. Il n'en éprouve aucune culpabilité. Il se justifie souvent, précisément par l'énigme qu'il produit pour lui. Puisqu'il a été sanctionné, la page pour lui peut se tourner, pense-t-il, même s'il ne comprend pas pourquoi sa vie s'abîme en une cascade de répétitions, en même temps il n'en est pas étonné, car c'est sa place d'objet de jouissance qu'il met en acte de la sorte, quelque chose comme « c'est ma malédiction, c'est écrit ».

Que faire avec ceux qui ne veulent pas attendre ; ceux qui ne demandent rien ? Que faire avec ceux qui refusent le « pas tout, tout de suite » ? Que faire quand un sujet a approché de trop près le mirage paternel ? Ici, il est important de préserver cette dimension propre de l'acte ; avec l'acte, on ne dialogue pas.

Il y a une limite qui n'est pas celle qui n'a pas été posée au sujet qui est passé à

**Incompréhensible, le passage à l'acte...
le comprendre et le dire**

l'acte, mais celle que rencontre l'éducateur : c'est que le sujet ne s'attribue pas son acte. Cela paraît incompréhensible, puisqu'il est si « parlant », pour le monde.

Précisément, arrêtons-nous sur cette incompréhension, suivant en cela le précepte de Lacan, se garder de comprendre trop vite. Comprendre, c'est toujours substituer ses propres signifiants aux signifiants du sujet et cela a pour effet d'empêcher le libre jeu des signifiants de celui qui a réalisé un passage à l'acte et, ainsi produire l'effet inverse que l'effet visé, et le mettre dans la situation d'avoir à le répéter.

Comprendre c'est annuler le non-savoir de l'éducateur, interlocuteur de l'adolescent sur ce que veut le sujet car on ne comprend qu'à partir de ce qu'on connaît déjà en annulant l'angoisse liée à ce non-savoir, liée au silence du sujet.

Il faut admettre que le passage à l'acte en lien est incompréhensible sans la dimension insondable de l'énonciation du sujet. Ce passage à l'acte, comment, sans l'exclure, le faire entrer dans un cadre symbolique, comment le faire entrer dans le lien social.

Que reste-t-il comme outil à l'éducateur pour ouvrir le sujet au savoir qu'il a à extraire de son passage à l'acte, afin qu'il puisse sortir de cette jouissance qui le pétrifie ?

1. Sa présence réelle et symbolique dans le maillage au quotidien des questions de la vie pour le sujet.
2. Son choix professionnel, qui est de contribuer à ce que se maintienne le lien social, à le rafistoler là où il a lâché, à le faire émerger, là où le lien n'est pas social, mais de jouissance
3. La certitude qu'il a d'avoir à apprendre quelque chose de ce sujet dont il connaît toutes les roublardises et les trucs. Il y a à apprendre sur l'énigme que ce sujet pose sur la question de l'existence, même s'il est fasciné par la destruction et la mort

La question n'est pas de le dissuader de cette fascination, comment le sujet pourrait-il s'en extraire, puisqu'elle le fascine ? Il ne peut pas l'éviter, puisqu'il l'a rencontrée, c'est une mauvaise rencontre.

Il s'agit surtout d'offrir un cadre à une parole, un lieu d'adresse, un bon entendeur, une vraie curiosité pour la question de ce sujet, de recueillir le témoignage comme il s'énonce et de l'interroger jusque dans ces moindres recoins parce que tout est intéressant. Pas dans un interrogatoire bien sûr, mais dans le maillage du quotidien, dans une présence « engagée ». Intérêt véritable pour les petites habitudes qu'il laisse échapper, le ronronnement de sa vie, là où ça crisse.

C'est une manière de faire « étayage » à ce Nom du Père qui s'est avéré cruellement défaillant et d'offrir un cadre à l'énonciation.

L'éducateur finalement ne serait-il pas un artisan du remaillage signifiant ?





Présentation par
Lucien COUDRIN, directeur du
Centre Médico-Psychopédagogique (CMPP) Brizeux de
l'ARASS, Rennes

« PAROLES DE JUSTICE »

Monsieur Aubry est substitut général auprès du Procureur à Rennes, spécialement chargé de mineurs.

Par son expérience antérieure à la Justice, il a un large abord de la façon dont la Justice se débrouille de cette question des troubles, puisqu'il a commencé sa carrière comme juge pour enfant, a été ensuite juge d'application des peines, juge en correctionnelle et, avant son poste actuel, a été Président de la Chambre pour la famille.

Nous pouvons d'ailleurs faire un lien entre ce que va présenter M. Aubry et ce que Jacques Tréhot évoquait à propos du soin en pédopsychiatrie.

Le soin va bien sûr plutôt concerner l'action en psychopathologie, alors que la Justice va concerner la délinquance ; mais il n'empêche qu'il y a des points communs.

Elles sont toutes deux très sollicitées ces temps-ci dans des proportions qui dépassent largement leurs capacités de réponses ; la Justice, un peu pour tout, et de même les consultations en pédopsychiatrie pour enfant et adolescent.

Dans les deux cas, d'ailleurs, en soin ou en Justice, il est fait appel à la parole ; c'est la parole qui est au fondement du travail.

Le troisième point de comparaison concerne la recherche de solutions alternatives dans certains cas.

Lorsque l'on atteint les limites du travail ambulatoire dans nos consultations, vient un moment où l'on pense à une prise en charge en institution, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social : on songe par exemple à poser l'hypothèse d'une séparation pour favoriser une évolution.

En matière de Justice, quand la parole ne suffit pas, il faut recourir à des solutions plus contraignantes, à la limite l'incarcération, mais il y a auparavant toute une palette de solutions. Or nous voyons en France apparaître une détermination pour construire une sorte de contenant matériel, physique (on songe aux centres fermés, etc), et nous ne savons comment il peut véritablement produire l'effet recherché, sinon celui de la mise à l'écart ; mais quelles seraient les autres possibilités ?

M. Aubry peut ici nous faire part de ces constats, dans une perspective historique, et illustrer ses analyses en montrant ce qui est en jeu dans une audience et comment la parole, en Justice, tente d'avoir un effet pour structurer la position des divers protagonistes confrontés à une situation de troubles.

François-René AUBRY
substitut général auprès du
Procureur à la cour d'appel des
mineurs, Rennes

Pour un magistrat, le passage à l'acte c'est la transgression de la loi pénale, les infractions, et plus spécifiquement dans le débat d'aujourd'hui, la transgression de la loi pénale par le mineur.

Je vais ici évoquer les réponses de la Justice à cette délinquance des mineurs, ce que prévoit la loi ; mais au-delà de ce que prévoit la loi il y a aussi ce que font les juges, créateurs de droit, de jurisprudence, et même quelquefois d'institutions innovantes qui suscitent à leur tour le renouvellement de la loi. Car la Justice des mineurs est un secteur relativement libre qui permet effectivement d'inventer des réponses adaptées aux évolutions constatées.

Abordons la Justice des mineurs en regardant comment elle se présente aujourd'hui.

Les problèmes dont traite cette Justice sont en effet actualisés par la volonté politique de constater que les réponses de naguère étaient peut-être inadaptées ou de poser le principe de réponses désormais plus axées sur les questions de sécurité.

Comment en arrive-t-on à cela ? Quels sont les conditions et l'itinéraire de cette Justice de mineurs qui font qu'elle est remise en question ?

Elle a toujours du, et elle doit de toute façon se remettre constamment en question pour essayer de répondre au mieux aux problèmes qui lui sont posés.

Et il convient de retracer cette histoire pour comprendre l'évolution de la Justice des mineurs.

Nous aborderons ensuite la forme très spécifique de la réponse judiciaire à la délinquance des mineurs, l'audience, et la façon dont les mesures vont être présentées, adoptées en une phase de préparation qui est une part importante de l'action de la Justice, de l'ordre du symbolique. Ayant été longtemps dans le rôle de juge du Siècle (juge des enfants ou en correctionnelle), je perçois d'autant plus le rôle du Parquet à la Cour d'Appel, où je participe quotidiennement à l'administration de la Justice ; « j'administre » véritablement la Justice aux personnes, étant donné mon rôle à l'audience.

Comment la Justice répond-elle à la délinquance des mineurs ?

Il y a une Justice spécialisée depuis l'ordonnance du 2 février 1945.

Auparavant il existait déjà des réponses spécialisées à la délinquance des jeunes, notamment les maisons de correction, ou de redressement, qui ont vieilli, ont du être remplacées. Elles étaient sans doute adaptées à leur époque et comme leurs noms l'indiquent il y avait déjà une alliance entre le répressif et l'éducatif.

Ces réponses n'étant plus suffisantes, en 1945 dans un contexte libéral (la « libération », la volonté de tourner la page) on en arrive à l'idée de reconnaître l'humanisme que la période de guerre avait étouffé. Ainsi naît la Justice spécifique des mineurs, qui pose le principe que l'on doit toujours évaluer comment donner une réponse éducative à une situation de délinquance de mineur ; avant d'apporter une réponse répressive.

C'est toujours le cas à présent ; il est important de conserver ce fondement. D'ailleurs, l'ordonnance de 1945 ne met pas de côté le répressif ; elle le revendique si nécessaire mais rappelle que l'on n'y a pas recours d'emblée.

Il faut donc toujours penser d'abord à l'éducatif, et se dire que l'on pourra y revenir en tant que réponse à la délinquance sur un arrière plan de possibilité carcérale si nécessaire.

Finalement, cette législation depuis 1945 est pleine d'espoir, avec l'éducation surveillée et le recours aux institutions privées (qui existaient déjà et sont désormais habilitées aux côtés des établissements publics nouvellement créés) elle cherche le positif, sans être aucunement laxiste.

Avant 1958, nous avons déjà une palette, un ensemble de propositions mises à disposition du juge des enfants.

La deuxième étape historique date de l'ordonnance du 23 décembre 1958 qui instaure de manière fondamentale l'assistance éducative en milieu ouvert, l'AEMO. La loi étend la compétence du « juge des enfants » à la protection de l'enfance. Il faut que ce soit le même magistrat qui traite aussi bien de la délinquance que de l'enfance en danger.

Il y avait naturellement des réponses judiciaires en cette matière, jusque là ; les tribunaux prononçaient des retraits d'enfants ; il y avait de l'interventionnisme éducatif, mais c'était très solennel, sans cet aspect relationnel direct que doit pouvoir mettre en œuvre le juge des enfants, autant avec les familles qu'avec les intervenants sociaux.

A partir de l'ordonnance de 1958 il y a donc la possibilité de connaissance et de reconnaissance des dysfonctionnements familiaux, grâce à ce double rôle du juge des enfants.

Après l'ordonnance de 1945 puis en 1958 la création de l'AEMO, des mesures d'investigation et d'observation éducative (IEO, OMO, etc...) une longue période va consacrer la mise en place d'un système fort, doté de moyens, se calant sur l'aide

sociale pour l'assistance éducative concernant l'enfance en danger ou maltraitée. On voit alors en trente ans s'affirmer une conception extensive de la compétence du juge des enfants.

Mais, par cette pratique que l'on a nommé comme étant celle du « double dossier » (le dossier pénal d'un mineur étant systématiquement doublé du dossier d'assistance éducative, lequel prenait le pas) à la fin des années quatre vingt on ne faisait presque plus de pénal.

Nous n'avions pas le temps de tout faire. Il fallait faire des choix, il y avait toujours le sous-effectif ; situation qui s'est un peu améliorée récemment.

La transgression de la loi pénale n'entraînait presque plus de réponse pénale. L'assistance éducative est gratifiante, et dans le contexte « du politiquement correct » de l'époque on oubliait les réponses spécifiques aux actes de délinquance.

Sans doute a-t-on alors failli vider l'ordonnance de 1945 de sa substance. Quand on avait le temps, on faisait un peu d'admonestation au pénal ; on traitait trop tardivement les réponses pénales, et pour les mineurs c'est une perte de sens. On a cessé de prononcer des libertés surveillées préjudiciables, des protections judiciaires pénales, des placements en détention. Il s'agissait pourtant de réponses possibles ; on tendait à les oublier cependant.

Bien sûr, il convient de relativiser. Chaque tribunal pour enfant fonctionne selon des réalités qui lui sont propres ; selon la richesse du dispositif local de réponses, la prédominance de réponses associatives d'AEMO ou d'établissements publics de Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc. Tout cela faisait que l'on pouvait éventuellement ici ou là maintenir un peu plus les réponses pénales.

C'est à cette époque, à la fin des années quatre vingt, que le parquet s'est peu à peu mobilisé par endroit sur ces sujets. Jusque là, les substituts de mineurs existaient depuis longtemps, mais avaient tendance à privilégier d'autres activités judiciaires, d'autant que les juges des enfants fonctionnaient souvent sans eux. Les substituts recueillaient les procédures venant des services de police et de gendarmerie et saisissaient automatiquement les juges des enfants, tout en sachant que cela ne déclenchait pas de réponse pénale immédiate. L'accumulation de sursis « tombant » finalement à la majorité, la surprise de jeunes majeurs ayant cru qu'ils resteraient impunis alors qu'ils risquaient d'être condamnés d'un coup à de lourdes peines, tout cela contribuait aux réticences du parquet. De ce fait, l'opportunité des poursuites était en question. Car c'est un aspect très important cette politique pénale, cette pratique judicieuse du classement sans suite, etc. Mais c'était pourtant un choix particulier, que de laisser sans réponse pénale des mineurs alors que l'infraction est constituée.

Quand la transgression est une réalité, le fait de ne pas y répondre même de manière peu répressive, n'est-ce pas une occasion de récidive ?

C'est alors que le parquet des mineurs s'est professionnalisé, a inventé la troisième voie ; il a inventé des réponses à ces petites procédures, pour ces affaires qui ne seraient jamais traitées par les juges des enfants, débordés. Le parquet des mineurs allait faire de la prévention et peut-être donner les réponses que la société devait donner à toutes ces situations marquées par la transgression.

Réponses, parole, symbole...

Nous voyons alors apparaître des réponses assez simples mais symboliquement importantes, comme le classement « sous condition » (on classe tout en prévenant qu'une récidive réactivera le dossier) ; on envoie un courrier ; on fait passer le message par le biais de l'enquêteur (l'OPJ) ou du délégué du procureur (bénévole, semi-bénévole) ; dans certains cas le substitut convoque même le mineur. En fait, plutôt que le classement sans suite, tout ce qu'on peut tenter est finalement bienvenu.

On crée de toute pièce la mesure de réparation ; le public la réclame d'ailleurs, bien que ce soit plus facile à décrire qu'à faire, et l'on va offrir réparation à la société en général plutôt que de réparer l'objet du délit en lui-même. La médiation pénale existe, on l'adaptera à ces situations de mineur. Toutes ces pratiques,

certes un peu prétoriennes, tâtonnent avec les outils du bord mais finalement donnent enfin du sens à un aboutissement comme le classement sans suite.

Au début des années quatre vingt dix, la mesure de réparation va d'ailleurs finalement être intégrée à l'ordonnance initiale de 1945. Et même étendue aux majeurs, de la compétence du parquet comme du siège, avant la saisine aussi bien qu'avant le jugement. C'est une mesure d'un usage très souple, pouvant être suivie par un particulier, une association, un service public (PJJ) habilité.

D'une certaine manière le pénal était ainsi rétabli à l'endroit des mineurs de justice ; l'équilibre réapparaissait vis-à-vis de l'assistance éducative ; et les juges des enfants eux-mêmes reprenaient pour partie ce rôle pénal qu'avaient réactivé les substituts aux mineurs.

Ainsi était réactivé l'ordonnance de 1945 ; la dispense de peine, la liberté surveillée préjudicielle ou non, la mise sous protection judiciaire, le pénal, le contrôle judiciaire, le sursis avec mise à l'épreuve, etc.

Puis arrive les constats de 2002 : les mineurs sont de plus en plus délinquants ; ce qui est vrai (a contrario en effet, l'assistance éducative avait pu prendre le pas dans les années soixante dix parce qu'il y avait à l'époque une diminution réelle de la délinquance). Or ces dix dernières années le paysage a beaucoup changé. Les faits de délinquance sont plus lourds, plus nombreux et pratiqués par des mineurs plus jeunes. Nos réponses traditionnelles ou plus récentes se révèlent alors inadaptées, notamment aux passages à l'acte ou aux niveaux de violence.

C'est alors qu'on en arrive à dire ici ou là qu'il faut intensifier le pénal, allant même jusqu'à envisager parfois de supprimer l'ordonnance de 1945.

Et pourtant elle va une fois de plus être conservée, tout en étant une fois de plus réformée pour donner cette fois-ci priorité au répressif. C'est dans l'ordre des choses après l'époque où le balancier allait vers l'éducatif. Il ne faut pas voir là matière à s'inquiéter ; et de toute façon rien n'est vraiment inventé. Le répressif existait déjà et l'on y insiste simplement en complétant l'ordonnance de 1945.

Bien sûr le grand rêve c'est de faire de l'éducatif en prison. D'où l'axe principal de cette loi de septembre 2002 avec la création des centres éducatifs fermés. C'est peut-être médiatique, en tout cas c'est une volonté politique. On sait à présent que les centres fermés seront quelque peu ouverts, et qu'ils seront pour autant maintenus bien que les éducateurs, la PJJ, refuse de travailler en prison.

On aurait pu simplement rétablir une détention provisoire très contrôlée, comme elle l'était pour les moins de 16 ans avant 1992. Cela aurait été plus simple que de créer un contrôle judiciaire et un système où les centres fermés servent à remettre en prison les mineurs qui en fuguent.

La détention provisoire où l'on mettrait le jeune en prison moins de dix jours tenait en fait compte de la réalité des mineurs, restait dans le correctionnel en évitant de créer les dossiers criminels comme on le fait actuellement et de précipiter vers le jugement pour des peines plus lourdes. Nous verrons dorénavant des jeunes en prison pour des peines de six mois, là où des peines plus courtes aurait pu marquer suffisamment leur esprit.

L'audience.

Nous voyons donc conforter l'ensemble des réponses pénales et la palette s'agrandit. Mais, outre ces mesures si détaillées et si diverses, il y a un moment important en lui même, c'est l'audience avec tout ce qu'elle comporte et déclenche. Bien sûr l'audience n'existe pas systématiquement. Des magistrats tendent parfois à la minimiser. En matière de justice pénale des mineurs l'audience n'a pas toujours été perçue de manière positive. Il a du arriver souvent que l'assistance regrette l'heure tardive à laquelle se terminent en général les audiences du tribunal pour enfants. Mais il s'y passe quelque chose d'important ; il ne s'agit donc pas de bâcler les débats.

La loi de septembre 2002, Maintien et réforme de l'ordonnance de 1945

L'audience est un lieu de paroles, d'échanges, avec des règles qui permettent à chacun de s'exprimer à son tour. Le jeune est aidé à parler parce qu'il est « représenté », accompagné d'un avocat obligatoire devant le tribunal pour enfants). Le dialogue est emprunt de sérénité, du fait de la solennité des lieux. Dans ces circonstances se disent des choses qui n'ont parfois jamais été dites. Il y a place pour la victime, les parents ; il y a présence de la défense, de l'éducateur. Il y a aussi la confrontation à l'autorité, le procureur de la république disant au mineur ce que la société énonce à propos de l'affaire. Ce moment est chargé de symboles ; c'est le procureur qui parle au nom de la société et non le juge des enfants (souvent une femme, d'ailleurs) ou le père. Mais ce dernier est là ; on a parfois « retrouvé » le père, qui n'était plus présent. Le discours du procureur est teinté de répression, bien sûr, mais cette « répression bienveillante » est spécifique à la justice des mineurs. En tant que procureur par exemple lorsque je requiers dans ces affaires, je veille à toujours mettre une note d'espoir, même lorsque je réclame une peine de prison ferme. Car même l'enfermement doit être perçu comme une étape. En ce qui concerne les mineurs, l'action éducative reste le principe, y compris dans le cadre carcéral.

La cour d'assises des mineurs

Il faut d'ailleurs évoquer ici la cour d'assises des mineurs ou le tribunal pour enfants ou la chambre spécialisée en matière de mineurs à la cour d'appel pour les mineurs de moins de seize ans. Ainsi récemment à propos du procès d'un garçon qui, à quinze ans, avait tué son père de façon très déterminée. Deux ans après, en appel nous avons pris le temps d'essayer d'apporter quelques réponses aux uns et aux autres, et au mineur en particulier, à propos des questions soulevées par cette affaire.

La cour d'assises est en effet exemplaire. C'est vraiment le lieu où l'on tente de rendre une justice presque parfaite ;

Souhaitons que cela continue, car on atteint là une sorte de perfection dans le débat judiciaire. Les jurés populaires s'y retrouvent, les protagonistes, l'accusé comme les victimes, ont tous le sentiment de n'avoir pas perdu leur temps, d'avoir mieux compris la situation. Des choses sont dites qui n'avaient jamais été révélées auparavant, par exemple des incestes ; on entend des pardons qui n'avaient jamais été donnés ; on prend aussi le temps de faire la confrontation entre la justice et la psychiatrie.

La justice et la psychiatrie

Car pour terminer il faut maintenant évoquer l'évolution de la justice elle-même à propos de la confrontation entre elle-même et la psychiatrie.

Le dossier « personnalité » est depuis longtemps un élément important ; mais nous avons actuellement de plus en plus de mal à le remplir pour les adultes, et cela pourrait à terme être aussi le cas pour les mineurs.

Avons-nous su conserver les compétences, les moyens pour les payer correctement ? Nous avons de plus en plus de difficultés à trouver des experts. En correctionnel par exemple, le jugement intervient presque toujours sans expertise, sans enquête de personnalité.

C'est une évolution qui pose problème et il faut souhaiter que l'ensemble des intervenants puisse maintenir la qualité du procès pénal, pour les victimes comme pour l'auteur en matière de justice des mineurs.





Jacques Pain
Professeur des Sciences de
l'éducation, Paris X – Nanterre

La violence, réponse intime et ultime à la grande difficulté d'être

Je situerai mon propos dans le contexte des réflexions de groupes de travail en réseaux qui pensent la grande violence, les difficultés sociales et institutionnelles du nouveau siècle, au plus près des problèmes. En 1984, nous avons monté une édition associative, Matrice, qui publie ces réflexions. Je citerai en particulier nos deux derniers livres : *La Société commence à l'école*, et *L'Invention de l'autorité*¹. L'institution, aujourd'hui, a fort à faire pour tenir la route. L'institution, au sens où je l'entends, est le tuteur de l'événement. Elle retrouve chaque jour sa pertinence, et si on ne la confond pas avec l'organisation, on mesure au cœur des pratiques sociales sa puissance de contention, dans une société de crise travaillée par le passage à l'acte. Les collèges, les lycées, les instituts de rééducation, les services sociaux, municipaux, les centres fermés, sont traversés par la même violence, en fin de compte, avec toute la force primitive et originaire qui l'habite. Sommes-nous au « degré zéro » de l'humanité ?

Je vais intervenir en trois temps : sur la question de l'angoisse dans la phénoménologie de la violence ; sur la métabolisation de la violence, au plus près ; et enfin sur une pédagogie de la violence².

De l'angoisse à la violence

Beaucoup d'études ont été faites à propos du passage à l'acte, et, paradoxalement, on s'y intéressait davantage dans les années 1950 et 1960 qu'ensuite. Jusqu'à tout récemment. Je pense ici à la criminologie, disons clinique, de l'époque, à Pinatel, De Greff, mais aussi à Laborit pour les années 1970-1980, qui, lui, s'est préoccupé littéralement d'une anthropologie de l'agir, de l'« acting »³, à travers une « agressologie » fondatrice. Laborit s'est interrogé très tôt sur les mécanismes de violence, et sur la place et la fonction de l'angoisse dans ces mécanismes. N'oublions pas qu'il en fut amené à inventer la Chlorpromazine ou Largactil. En fait, il a trouvé la place de l'angoisse dans le passage à l'acte, pour faire court ; la place de l'angoisse dans la complexe mécanique émotionnelle. Je lui rends hommage. On l'a mal compris. Il ne reste pas enfermé dans la neurobiologie, et on pourrait ici reprendre ce qu'il dit de l'hypothalamus en rapport avec la pulsion freudienne.

Acte et passage à l'acte dans la vie psychique ? Restons-en à ce qui nous revient de la vie animale, de l'anthropologie animale-humaine, très simplement. Je me souviens d'un congrès de psychiatrie, il y a quelques années. En gros, une affiche barrait le hall d'entrée : SNC-Système Nerveux Central. Pour comprendre la violence, il faut en passer par le SNC, en passer par cette idée que l'acte neuromoteur est un acte anthropomoteur, et que cet acte anthropomoteur est au centre de la vie psychique. C'est là le premier point axiomatique que j'arrêterai. Ce n'est pas l'affaire du corps, par des émotions encore mal comprises, c'est le lieu et le lien du corps au psychique qui parlent dans l'acte anthropomoteur. L'acte est une réponse motrice centrale, dont les métabolisations multiples constituent nos profils de vie quotidiens. La parole, en ce sens, est une métabolisation qui a le poids d'un acte, si elle s'en donne la force et les moyens. La parole alors

¹ Pain J., *La Société commence à l'école*, Vigneux, Matrice, 2003.

Pain J., Vulbeau A., *L'Invention de l'autorité*, Vigneux, Matrice, 2003.

² Pain J., *La Non-violence par la violence*, Vigneux, Matrice, 1999.

³ De Greef, *L'Homme criminel*, Leuven, Neuvlaerts, 1956 ; *Amour et crimes d'amour*, Bruxelles, Dessart, 1973.

Laborit H., *L'Agressivité détournée*, Paris, UGE, 1970 ; *Éloge de la fuite*, Paris, Laffont, 1976.

Lebovici S., Diatkine R., Soulé M., *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, Paris, PUF, 1985.

Selosse J., *Comportements délictueux*, Bulletin de psychologie, XXXVI, 359, 1983 ; *Comportements délictueux II*, Bulletin de psychologie, 52, 441, 1999.

fonctionne comme un acte.

Le second point axiomatique que j'arrêterai, à partir de Wallon et de Lacan, c'est l'idée que l'autre est au cœur de l'inconscient, au cœur de la pensée. On n'apprend pas à penser primitivement en l'absence de l'autre, sans l'autre. Je suis génétiquement dans l'autre. On a là un interactionnisme symbolique instituteur du psychique. Pour se parler tout seul, il a fallu l'autre, dès le début.

L'angoisse, dès lors, est à sa place dans le mouvement même de construction de la vie psychique. C'est elle, nous dit Jean Oury, qui fait la trame de l'écriture psychique. Angoisse, inhibition, symptôme, ici se croisent encore Laborit et Freud. Si l'angoisse dépasse certains seuils critiques, en situation, il y a appel à l'acte. Le SNC commence par là. Après, évidemment, la culture intervient, et la métabolisation, y compris sublimatoire, opère ; on fait de la littérature, du cinéma, dans le meilleur des cas ; ou on se drogue ; ou on tombe en religion ; on pourrait étendre l'échelle des possibilités et leur potentiel de « traitement ». En reprenant Laborit, je propose le schéma directeur suivant : en situation critique, narcissique critique, où les enjeux font seuils, il a quatre réponses centrales, anthropologiques – se soumettre ; fuir ; lutter ; ou, à défaut, agresser, et, avec l'habitude et l'habitus, cultiver la violence. La violence, c'est l'usage construit de la force.

Il s'agit de situations simples, dont la complexification nous entraîne plus loin dans la réflexion. Par exemple, dans notre secteur de recherches (Crise, écoles, terrains sensibles) à Paris-X, nous nous intéressons aux Harkis. L'une d'entre nous a mené des entretiens qui révèlent des situations d'une rare violence, dont on commence à parler désormais. Je ne suis pas loin de penser que la violence spécifique du terrorisme algérien est en symétrie avec l'écrasement interne des Harkis. L'enfant sauvage et terroriste algérien du colonialisme français et de l'islam radical est l'interface de l'enfant abandonné d'un père désidentifié, interné en France. Psychopathie et psychose, sous les yeux glacés de la mère raciste qui a laissé tuer l'étranger, l'autre. Se soumettre, fuir, lutter ? Inconcevable. Agresser ? L'un saute les étapes, tue, pille, viole. L'autre est un mort vivant. La fabrication des monstres fait son lever de rideau.

Se soumettre, fuir, lutter ?

Mais reprenons plus précisément les trois réponses anthropomotrices. En situation difficile, de moindre ou de grande difficulté, nous avons trois choix. Nous soumettre ; mais encore y faut-il des gratifications, comme dit Laborit, que nous y trouvions notre compte, encore faut-il que nous en soyons remerciés, aimés, que l'on nous entretienne de relations. Fuir ; mais encore faut-il le pouvoir et le réussir, dans l'ordinaire, voire dans le sublime, au quotidien. Lutter ; mais encore faut-il que ce soit possible, que la critique, la contestation, l'opposition, aient droit de cité, que la parole ait ses lieux en titres. On peut figurer ces trois réponses génériques dans la famille, à l'école, au travail. Barrons les trois réponses. L'angoisse règne. Mais le déni narcissique l'emporte, dernière protection. L'agressivité implose l'inhibition, et fait de l'acte et de sa grandeur émotionnelle le catalyseur de la force. La réponse anthropologique violente lève l'empêchement sociétal et sollicite le triomphe imaginaire du sujet.

Se soumettre, fuir, lutter ? Empêchement « moteur ». Angoisse. Inhibition. Symptômes. C'est la chaîne signifiante que rompt la violence, psychopathique ou psychotique. L'acte anthropomoteur fait office de symptôme. La parole passe son tour.

L'agressivité est une arme de guerre. Quand on apprend à s'en servir, on apprend que la violence paie. La culture de la violence n'a jamais été aussi clairement revendiquée, vantée, affichée. Cette culture du passage à l'acte écrase l'histoire, la mémoire, la pensée, sur l'événement.

Il faut lire le grand livre du psychologue américain Reid Meloy sur la psychopathie et les psychopathes⁴. Ce livre est riche d'exemples, et il offre une synthèse remarquable des recherches sur la question. Mais nous avons tous une certaine connaissance de ces situations en actes. Il y a des constantes, un *background*, un schéma projectif dans la manière de « péter les plombs » ; ou encore de construire une démarche d'intimidation, de préparation du passage à l'acte, qui en général suffit à soumettre à la situation. La suspension, l'attente, dans l'angoisse et la menace, même infraliminaires, portent la dissuasion. La monstration fait lien. L'angoisse et l'émotion dosent le réel de l'agir à l'instant du doute.

La société tout entière encourage ces régressions violentes, défensives par défaut. On a les premières enquêtes et les premières hypothèses sur ce qu'une société virtuelle de communication, qui colle des tranches d'inconscient à des films et les diffuse sans élaboration, sans construction, d'une manière totalement « multidissociée », produit comme effets à long terme. C'est un euphémisme de parler de déstructuration symbolique ! La petite enfance est structurellement, psychiquement, « défaite ».

« [...] Je crains fort que la psychopathie et les troubles psychopatiques ne soient un phénomène en expansion, et, de ce fait, un phénomène socioculturel grandissant [...] Gardner (1986), a émis l'hypothèse que les enfants élevés dans des sociétés non linéaires, multimédias, à attention passagère, qui se fondent principalement sur les images, pourraient ne pas développer les niveaux inconscients les plus profonds de l'identité et du sens, et donc manifester un faible niveau d'empathie ainsi que beaucoup d'angoisse.⁵ »

En ce moment je réfléchis avec le « GRIFon », un groupe lié à Ginette Michaud et EuroPsy⁶, sur cette idée extrêmement simpliste qui retient deux grandes formes de réaction violente, la psychose ou la psychopathie. Le vingt-et-unième siècle sera-t-il binaire là aussi ? On a un choix. D'ailleurs, nous en avons l'exemple au plus haut niveau : Ben Laden-Busch. Dans la binarité absolue, la symétrie, c'est l'un ou c'est l'autre, les deux transcendés par la religion. On pourrait dire qu'il y a là le match du siècle : le psychotique contre le psychopathe. Chacun sa mise en scène ! Car, en effet, on s'aperçoit jour après jour de cette dimension de dissimulation qui caractérise la violence « réglée » du psychopathe. Les acteurs ne sont pas des idiots culturels⁷ !

Rappelons-nous que De Greef, dans *Amour et crimes d'amour* (1973) parlait de ce qu'il appelait « la valeur de capacitation du passage à l'acte ». C'est-à-dire que l'agir en situation est quelque chose qui, d'une façon ou d'une autre, dénoue une situation. On le sait bien dans les institutions. J'entendais des exemples encore à midi, à table, qui pouvaient me faire penser que le laisser-aller, le laisser-faire, dans l'institution, provoquent une mise en situation, je dirais une mise en victimation.

Une éducatrice se retrouve plaquée au mur six semaines après une première situation, je n'en dis pas plus, par le jeune avec qui, depuis, rien n'a été fait ou parlé, et qui depuis un moment déjà est sur cette dérive du forcing, du forçage. On le laisse faire à mon avis parce que si, pour autant, ça fait deux victimes, ça résout une partie des problèmes de l'institution. Souvent, on vire le jeune. Comme elle le disait à midi, à table, comme les gens le disaient aussi, c'est vrai qu'on pourrait penser une telle situation, à l'heure actuelle, comme un contexte institutionnel et mental d'encouragement. Pour l'instant c'est dans la symétrie, mais déficitaire du côté adultes.

Avec les jeunes, on a cette frontalisation psychopathologique qui peut amener des

⁴ Reid Meloy J., *Les psychopathes, essai de psychopathologie dynamique*, Paris, Frison-Roche, 2000.

⁵ Reid Meloy J., *op. cit.*, p. 22.

⁶ Collectif Pernety. EuroPsy, 45 bis, rue Pernety, 75014 Paris.

⁷ Coulon A., *L'Ethnométhodologie*, Paris, PUF, 1987.

événements un peu « hard ». Comme la fille qu'on ficelle, qu'on scotche et qu'on jette dans une poubelle, c'est un effet direct de la marche des femmes des cités bien sûr, mais aussi de la politique actuelle. Le sexe, le pouvoir, la plus-value imaginaire du statut, du rôle, sont déterminants.

On ne confond pas le passage à l'acte et l'*acting out*. Dans les institutions, il n'y a pratiquement que de l'*acting out*, ou de l'*acting in* ou *on*, comme dit Selosse⁸, c'est-à-dire des embrayages sur la situation. On pourrait dire qu'il s'agit d'un test anthropogénétique. Il vient, à un moment, pour mesurer la validité et la viabilité des choses, dans la grande précarité, fragilité, humaines. On ne quitte pas le contre-transfert.

La situation violente se donne, a priori, toujours à ces trois niveaux imbriqués par l'acte : un contexte, la situation, l'acte. Nous pouvons l'analyser dans les institutions. Un comportement, un événement, sont, en effet, pris dans une situation, qui elle-même, comme disent les ethnométhodologues, est « indexicalisée ». Il y a un contexte, qu'on ne voit pas à l'œil nu, mais par exemple, si vous dites à quelqu'un, dans un groupe, « nique ta mère », vous savez qu'il va y avoir une réaction culturelle d'un certain type. Si vous dites « mange tes morts », ce sera d'un autre type, ça ne mobilise pas la même population.

Sans ce contexte, vous ne savez pas ce qui vous arrive parce que vous n'avez pas remarqué que « mange tes morts » tenait à un groupe ethnique particulier. Et d'un seul coup, la situation devient très difficile.

Métaboliser la violence

À partir du moment où on sait ça, on surveille ce que j'appelle « le coefficient angoisse-émotion ». On sait que l'angoisse travaille et troue littéralement le texte et le sens de la vie. Jean Oury dit que quand elle est démédiatisée, directe, brute, c'est comme un laser, l'angoisse ça vous troue. Voyons les virus dans les ordinateurs, ça donne la même chose, il vous manque trois phrases, on ne peut même pas passer à la ligne et on ne comprend pas le truc. Pire encore, on vous détruit les fichiers !

L'angoisse et les émotions

L'angoisse en question va trouser complètement, en particulier le champ des émotions. On voit bien dans le livre de Reid Meloy qu'elle va susciter l'émotion – et là, ça dépend de la construction infantile primaire des émotions. Est-ce qu'il y a une latitude transversale, ou au moins latérale (de la colère passer aux pleurs ou au rire, par exemple) dans les émotions ? Si vous n'avez pas de latitude, si vous êtes coincé dès la petite enfance dans un schéma répétitif et rigide d'émotions restreintes et « collées » aux situations, c'est la dernière médiation, l'émotion, mais alors, brute. On connaît bien les « rages froides », ces rages chaudes ramassées sur elles-mêmes et internalisées. Les Américains parlent du *raging circuit*, « le circuit d'enragement ». Quelqu'un qui se déclenche, on ne sait pas trop pourquoi, et il ne se contrôle plus, n'en finit plus de « tourner fou ». Dans un premier temps, il pourrait s'éclater lui-même contre le mur. Ou alors il se met à tout casser, et là il est trop tard pour l'arrêter. Il pourrait aussi se taire, et s'enfermer dans le silence d'un symptôme à « chambre froide ».

Ce *raging circuit* est un mécanisme, ce seuil de passage où l'émotion elle-même est brûlée. L'émotion ne joue plus le rôle de médiation intime qu'elle peut avoir.

D'où l'idée par exemple, de développer la formation émotionnelle, les possibilités de réponse émotionnelle. Pouvoir tenir sa tristesse, en se disant que ce n'est pas de la dépression ; quelque chose qu'on pourrait travailler, sur lequel on pourrait mettre des mots. Distinguer la colère de cette stupeur qui va déclencher la colère. Et travailler sur ce moment – j'ai vu faire ce travail, ou j'ai pu le pratiquer, avec certains grands violents, mais hyper cadrés, toujours à deux ; ce moment où vous

⁸ Selosse J. (sous la direction de Villerbu L. et Pain J.), *Adolescence, violences et déviations*, ARCP, Rennes université, Vigneux, Matrice, 1997.

enclenchez un logiciel élémentaire et où l'autre va exploser. Il « boue », et il va vous mettre un coup, faire quelque chose de son corps dépsychisé. Le moment où vous pouvez travailler sur : « C'est quoi ? Tu sens quoi ? Ça monte comment ? » Il ne va pas dire quoi, mais il est au courant. Il sait que là il n'a plus tout son mental. Ce coefficient angoisse-émotion m'apparaît un coefficient primal, pour reprendre un terme d'antan. C'est un coefficient identitaire. C'est ce qui nous caractérise, vous et moi. Si on étudiait les situations difficiles qui ont été les nôtres, le mois dernier, nous pourrions dépister un panorama d'émotions, les places fortes de l'angoisse, et faire une cartographie. Il vaut mieux le faire avec d'autres. On peut faire ça, y compris en groupe – le « sitogramme » de nos défaillances en situations.

La métabolisation de la violence, on la travaille dans les groupes que j'ai accompagnés depuis longtemps. Il y a ce groupe proche de Ginette Michaud et Jean Oury. C'est un groupe d'enseignants, de psychos, qui pratiquent des sports de combat. En ce moment, on essaie de comprendre, en partant des arts martiaux asiatiques et de la violence, le rapport à la mort chez les Asiatiques. Il y a longtemps que j'ai compris que, si vous faites vraiment du karaté, ce n'est pas d'abord du karaté pour faire de la danse – ça viendra plus tard –, le karaté vise à tuer, à apprendre à tuer quelqu'un. Rassurez-vous, il y faut une vie ! C'est toujours choquant de dire ça. Ça commence à être entendu par certains groupes lucides et résolus. Il faut partir de cette idée de la volonté de tuer (quelqu'un) pour en sortir. Sinon, ça vous arrive à l'improviste.

Je distingue trois types de réaction. Tout d'abord les réactions explosives, que tout le monde connaît. Ça peut commencer par le silence muet. On ne sait plus quoi dire, mais comme on a de la culture on se tient, on se soumet, intérieurement. Et on peut s'en rendre malade, d'ailleurs, puisqu'il y a toute la symptomatologie qui se met en place, et on fabrique des réponses internes. Dans la Gestalt ou les stages corporels, on sait ça : les épaules basses, la fatigue, la tension du corps. Certains jours, pas d'autres. Et quand le désir est là on peut travailler toute la nuit, sans fatigue ! C'est le cycle du désir⁹. Les réactions explosives viennent sur des micro-structurations de cet ordre. Et ensuite, il y a les réactions à circuit court, ou à circuit long. En institution, on se méfie beaucoup des réactions à circuit long. « Mèche longue », dit un expert américain dirigeant d'entreprise, qui a travaillé sur la violence mais qui a aussi fait des arts martiaux. J'avais bien aimé ses schémas de violences dans les institutions, sur ce qu'il appelle la situation à « mèche longue ».

Quelque chose qui est lié à un conflit entre deux personnes, ou entre deux groupes, ou entre la hiérarchie et quelqu'un. Ça peut être entre les personnes qui encadrent. Ce conflit qui n'est pas traité, pas parlé, non dit, qui se déplace, se cristallise, peut, trois semaines après – c'est ça la mèche longue – déboucher sur un raptus assez fort.

Nous avons un étudiant, on ne sait pas encore comment, on ne sait pas pourquoi, nous avons reçu un coup de fil avant-hier, sa fiancée a téléphoné, elle est enceinte de lui, il vient d'être abattu par son chef de service. C'est la première fois que j'entendais ça. Mais il est vrai qu'on parle peu de ces situations limites. L'instruction est en cours.

J'avais eu, il y a longtemps, à méditer un tout autre cas. Un éducateur avait essayé de tuer au sabre son chef de service. Là, on a compris pourquoi. Cet éducateur était un peu la mauvaise figure de l'institution, il « ne faisait pas ce qu'il fallait » ! Il vivait dans l'institution, avec sa femme. Non seulement son chef de service, plus ou moins cyniquement, se moquait de lui devant d'autres, mais il draguait sa femme. Seulement il n'avait pas prévu le dénouement. Il n'est pas mort. Mais il a eu les deux bras pratiquement découpés.

C'était tellement violent que les gens – très au courant, eux aussi – se sont dit :

⁹ Oury J., « Le problème de la fatigue en milieu scolaire », in *Chronique de l'école caserne*, Paris, Maspéro, 1972 ; Vigneux, Matrice, 1998.

« Du passage à l'acte..., à l'acte de parole ». Journée d'étude du CREAI de Bretagne. Avril 2003

qu'est-ce qui nous arrive ? Est-ce possible ? Ce n'est arrivé qu'une fois en vingt-cinq ans.

Il y a des situations beaucoup plus restreintes et très peu spectaculaires qui sont tout aussi instructives. Tous les jours. La réflexion désagréable. Vous rentrez chez vous, vous ne dormez pas. Notre civilisation fabrique du psychopathe. C'est la nouveauté. Du psychopathe, sans portrait-robot. Il y a une ligne psychopathe complexe qui traverse le système. Deleuze et Guattari indiquaient dans *L'Anti-Edipe des lignes schizophrénie-paranoïa*¹⁰.

Jean Oury nous dit que les gens qui arrivent désormais à La Borde sont mal classables, sauf dans les états-limites. Le DSM invoque les pathologies narcissiques. Mais il peut n'y avoir qu'un passage à l'acte, et la vie suit son cours. Il peut y avoir des passages à l'acte, et on n'a pas pour autant l'impression qu'ils sont « malades ». Ils seraient caractériels ? On rencontre beaucoup ça aujourd'hui. Même dans les Instituts de rééducation, où les adultes n'en peuvent plus, et bien sûr dans les collèges, où les réactions de stupeur sont plus prévisibles.

Deux exemples.

Avec cette idée d'aller à la violence par la violence dans les institutions, j'ai pu monter, en école maternelle, des ateliers avec les tout petits (trois-cinq ans), qu'on appelait les ateliers « faire la violence ». Avec l'accord des enfants, éventuellement l'accord des parents. Dans des lieux difficiles. On y travaillait en lien direct avec eux sur des mises en situations violentes « princeps », physiques, mais totalement protégées. Protégées, dans des lieux protégés. Les sols et les murs étaient protégés, de façon à ce que, si vous le souhaitiez, vous pouviez monter ici sur ces tables de chaire, d'amphi, fermer les yeux, et vous laisser tomber.

Rien que ça suffit d'ailleurs à cadrer n'importe quel grand violent adulte. Monter sur deux tables, à deux mètres de hauteur, fermer les yeux, et accepter de se laisser tomber en arrière, avec six personnes plus des matelas pour vous « recevoir », pour ne pas se faire mal. Il faut qu'il s'y reprenne trois fois ! Il n'ose pas. Il n'a pas confiance. On n'a pas besoin de beaucoup de temps pour pister une série de révélateurs, d'analyseurs, qui vont nous permettre d'entrer dans le vif du sujet.

Ces ateliers violence, je les ai vus fonctionner quelque temps, avec des jeunes et des adultes, de tous âges. Ça peut ne pas être très long, mais ça permet de concentrer, de métaboliser la violence, toujours avec de la parole – quelques mots – avant, après. Ça fixe. Mais il y a un lieu pour ça. C'est une des techniques que l'on a toujours employée, qui vient de la pédagogie et de la psychothérapie institutionnelles. Trouver un lieu pour le symptôme. Ne pas s'acharner. Peut-être qu'après ou pendant, dans le suivi avec le psychanalyste, le psychiatre, avec les personnes spécialisées, il se passera autre chose. En attendant, dans le champ institutionnel, on accueille la violence comme telle, mais pas à la cuisine. Ce qu'on ne sait plus faire aujourd'hui.

« Ils n'ont pas leur place ici »

Si nous écoutons une bonne partie des enseignants, toutes structures confondues, on entend partout la même chose : « Ils n'ont pas leur place ici ». Alors on les retrouve en SEGPA. Mais en SEGPA, ça ne va pas. Pas de contact avec le collègue. Vous allez plus loin, vous arrivez aux IR. Eh bien, en IR, il y a des gamins qui ne devraient pas être là non plus.

Et puis vous avez une grande équipe de pédopsychiatrie à Angers. Là, par exemple, vous retrouvez des gamins en situation très difficile. Il y a dix mois, j'entendais une personne qui est là depuis vingt-cinq ans raconter une agression, bouleversée, devant tous les personnels réunis. C'est la première fois que ça lui arrivait. Elle avait le contact avec les psychotiques, les grands malades mentaux. Mais, un gamin, nouvellement arrivé, lui mit un coup de poing dans le ventre, d'entrée. Elle n'était pas préparée à ça du tout. Ça ne pouvait pas arriver, dans la force et la compétence de ce groupe. Mais les frontières nosographiques sautent. Que faire des « caractériels » ? De cette nouvelle pathologie ? On a travaillé un

¹⁰ Deleuze G., Guattari F., *L'Anti-Edipe*, Paris, Minuit, 1972.

moment là-dessus, en équipe. Pour éviter que ça arrive, il faut avoir fait ce qu'il fallait avant, et en particulier installer un accompagnement proximal, parce que ce genre de jeune, ou de moins jeune, ils vont vous frapper assez vite. Si on ne l'a pas pensé, ça arrive. Ça va dépendre de la structure de l'institution, de ce qui est dit, annoncé, de l'entretien d'accueil, du suivi, de la proximité. Et, effectivement, c'est arrivé à un moment où elle s'est retrouvée toute seule avec trois ou quatre autres enfants. Il y en a trois qui « faisaient le bordel » et le quatrième !... Avec cette dimension radicale de pénétration, d'invasion par l'Autre, où on vous « dit des choses », on « balance des choses », et où ça attise les choses mal internalisées !

Je ne dis pas qu'un atelier violence soit nécessairement toujours du contact. On peut simuler le contact aussi. Mais on peut le faire à n'importe quel âge. Et puis, le contact, c'est un geste psychique.

Cette figure imaginaire de confrontation à l'autre, de destruction de l'autre, qui retourne l'autodestruction, il y a un moment où il faut y aller, avec certain d'entre eux. Il faut faire figure, et plutôt bonne figure.

En ce moment, toujours sous l'égide du Grifon – nous sortirons un livre dans quelques mois – il y a un prof de kung fu, Victor Marques, qui intervient en hôpital de jour. Depuis deux ans, il fait du « kung fou », avec une série de jeunes malades psychotiques et autistes. Pas n'importe lesquels, ils sont choisis. Les résultats sont étonnants. On retrouve là l'autorité, et ce qu'on appelle en pédagogie institutionnelle les « maîtres-mots », et la force de structure des maîtres-mots, ce qui a été dit ce matin. Les psychanalystes bien sûr ne peuvent pas travailler avec ça, hors l'institution. Mais l'ordre, l'injonction, ont des résultats qui m'étonneront toujours. Nos Grifonneurs sont instructeurs dans des clubs, ou dirigeants. Ils sont intéressés par l'intelligence de la violence, et en particulier par la ligne que j'avais ouverte dans *La non-violence par la violence, une voie difficile*.

Quand Victor arrive, en noir, ceinture blanche, avec tout un appareillage, une instrumentation, c'est presque une audience, au sens du procureur entendu ce matin, c'est une audience anthropologique et psychique. Il y a donc un rituel, un montage, et l'accrochage paraît à tous sidérant. Il y a toujours une éducatrice avec lui, et l'instit spécialisé, bientôt psychologue, Hassen Chédri, qui écrit là-dessus. Philippe Bernier en a fait une maîtrise, prochainement un DEA et une thèse peut-être. De temps en temps, ils invitent les parents, il y a une démonstration très cadrée, très rythmée. Attention ! Le regard fait contact ! L'hystérie, c'est l'ambiance. Commencer par là. Mais ce fameux kung fu, ça a impressionné, y compris les gens à la maison qui n'étaient pas très chauds ! Ça continue.

Je citerai aussi une thèse, publiée par Matrice, par un thésard huitième dan de judo et de sambo, prof à la fac, Stéphane Dervaux¹¹. Il est allé travailler avec des groupes de grands violents « dirigés », situés sur Lille depuis trente ans, dans une institution « masquée » qui s'appelle le CAS (Club d'Action Sportive), célèbre maintenant, financée et reconnue. Là aussi, il y avait des choses qui faisaient peur. Par exemple, pour rentrer dans ces clubs, il fallait être violent mais parrainé. C'est là que vous retrouvez cette dimension du magistrat psychique. Il faut être parrainé, ce qui implique un rapport de contrôle entre les deux, dans le contexte immédiat du collectif club. C'est-à-dire que le parrain est un contrôleur de la personne, ou plutôt de son comportement. Et jour et nuit, à tout moment, il intervient d'ailleurs à la demande du jeune, mais il le rappelle aussi à l'ordre. On construit là des structures d'accompagnement sur un, deux, trois, quatre ans, qui donnent des résultats assez étonnants, mieux pourrais-je dire déjà que dans les centres « fermés ».

Dans la thèse, on cite des lettres de jeunes. Ce sont des jeunes très déglingués. Il y en a en moyenne cent vingt, cent trente par an, qui sont suivis par des institutions, mais qui en plus font cette expertise de soi. S'approcher du réel de la violence ?

« La violence est un moyen de se défendre, de faire peur aux gens, c'est naturel

¹¹ Dervaux S., *Traiter la déviance par la pratique éducative des sports de combat*, Vigneux, Matrice, 2000.

« Du passage à l'acte..., à l'acte de parole ». Journée d'étude du CREAI de Bretagne. Avril 2003

parce qu'on a des nerfs, et une force surnaturelle, c'est puissant car on peut se défendre contre toute sorte de cons qui viennent te prendre la tête. C'est une histoire de réputation. » Il a quinze ans. Une grosse bête qui a peur de sa propre puissance. Quand ça ne va pas, il cherche. L'angoisse ! Il aime bien les camions du bâtiment, en grosse fonte, il met des coups de tête dans la fonte. Ça lui remet les idées à l'endroit. Il dit qu'il a la tête en béton. Béton. Tomber. Se laisser tomber. Sa spécialité, c'est le « coup de tête ». Il respire la violence, disait une journaliste qui l'a filmé. Le voir à l'écran, vous avez presque peur ! Parce qu'il a lui-même une peur terrible, de lui. Au bout d'un certain nombre d'heures de rencontres, de discussions et de film, il pleure. Il pleure parce qu'il se sent en confiance, et là c'est gagné. Il pleure et il dit qu'il voudrait bien faire autre chose, mais que, dès qu'il arrive, on le connaît donc on sait que... Personne ne l'a jamais mis à terre, comme il dit. Donc il va être tout de suite sollicité pour fermer une situation ouverte. Il fait prise de terre, il en a la force. Mais c'est usant.

Faire de la parole un acte

Métaboliser la violence, c'est aussi « faire de la parole un acte ». C'est ce qu'on a trouvé dans l'enquête sur l'autorité. L'autorité n'a pas disparu, ce qui a disparu c'est l'autorité sans justification symbolique « appliquée ». Qu'est-ce que ça signifie que, soi-disant parce qu'on est le père, on doit être respecté ? Est-ce que ce repère est respectable ? Le père aujourd'hui, il faut qu'il soit « en plus » respectable comme père. Assuré ! Que ce soit la mère ou n'importe qui, c'est ce que vous disent les gamins quand on prend le temps de discuter : « Faites ce que vous dites ! ». Les adultes ne tiendraient pas et ne feraient pas ce qu'ils disent ?! Alors méfiance, pas de confiance. Nous avons rencontré, dans notre enquête, beaucoup de jeunes, dispersés dans des lieux très différents : école, café-musique, hip-hop, lycée professionnel, terminale C, mission locale rurale, maison de jeunes, conseil municipal d'enfants...L'autorité existe. Mais il y a une mutualité de reconnaissance désormais revendiquée : « l'autorisation ». L'autorité est le résultat des autorisations. Ce qui vous autorise c'est que votre acte a fait autorité, ou est en train de faire autorité. Votre acte, c'est un acte que vous parlez et tenez. Si vous avez dit, dans trois semaines à quinze heures quinze je serai là et on va s'expliquer, eh bien vous êtes là à quinze heures quinze trois semaines après et on s'explique. Faites ça trois fois, ils ne vous lâchent plus. Même si la mémoire fléchit, la présence marque l'institution zéro, le point de départ et de retour. Les chalandes de la délinquance savent ça : parler vrai.

C'est une parole « qui a du corps ». La parole tient au corps. Ce matin, j'ai entendu la référence au discours de Londres. Vous pouvez prendre le discours de Londres, ou le discours de Rome, de Lacan. Mais bien plus modestement, vous pouvez prendre le jour où Africa Bambaata, le leader new-yorkais, décide de lutter contre la violence, en 1972 à Harlem, et fonde la Zoulou-nation. Ce qu'il dit va mobiliser des milliers de jeunes, dans le monde entier. Africa Bambaata est venu en Seine-Saint-Denis il y a quelques années. Les Zoulous étaient plutôt pas mal au début, mais justement, comme la violence était trop grande, ils se sont refermés sur un groupe non-violent, autorecruté, appartenant à la mouvance des figures infraliminaires au groupe.

Cette parole destinala a du corps. Il y a des paroles de quartier qui ont du corps. Ce qu'on montre dans le livre sur l'autorité, c'est que ce qui fait l'autorité aujourd'hui, c'est de renvoyer le pouvoir (imaginaire) à la compétence, au symbolique ; l'imaginaire au symbolique, voire au réel, à l'acte.

Les gens préfèrent croire qu'ils ont du pouvoir. Un prof ou un assistant social croit qu'il a « naturellement » du pouvoir. Non. C'est l'institution, à travers lui en fonction, qui a, ici et maintenant, du pouvoir. Mais elle n'a pas que du pouvoir. Dans le réel, elle a toute une fonction, une histoire, qu'il faut rappeler et assurer jour après jour. C'est ce qui permet de dire « Ici, c'est l'école, ce n'est pas la rue ». Et de situer les règles au plus près de la situation. Même le symbolique de l'homme a une histoire, avec des imaginaires qui finissent en photo.

Le réel s'installe avec la décision, c'est-à-dire avec le moment où je prends la

parole et je dis « non », par exemple. Je dis non, pas possible ! Je vais m'opposer. Pas violemment, je ne m'énerve pas. « Non ! » Je cesse le travail. Maintenant, on parle ! En tant que... Je ne peux plus. Stop ! Parole ! Mais il faut longuement se dégager de la gangue affective pour le parler, à tout âge ; et surtout il faut que ce soit possible.

C'est vrai qu'aujourd'hui on voit bien comment le contexte travaille les mentalités. Dans ce collège de Colombes, les deux événements qui font l'ambiance, ce sont l'Irak et la marche des femmes des cités. Actuellement, les enseignants sont en grève, en « droit de retrait ». Cette « déposition » va se multiplier, sûrement, désormais. Ils sont soutenus par les parents. À la première réunion proposée depuis deux ans, il y avait trois cent cinquante parents présents. Comme ils avaient prévu une petite salle, ça ne tenait pas, il a fallu ouvrir le réfectoire. Trois cent cinquante parents, coopératifs, à Colombes, dans un quartier dégingué ! L'angoisse rassemble ! Deuxième réunion, avant le retrait, ils étaient encore deux cents. Du style, que peut-on faire ? Avec le leitmotiv de tous ces adultes en péril : Je n'ai plus prise sur mon enfant. Je ne sais même pas où il est à cette heure-là. L'autre jour, il y avait des parents du comité de grève, qui occupe désormais le collège, le « retrait » étant forclos. Les parents ne savent pas trop où sont leurs enfants. Ils disent ça comme s'ils n'osaient plus demander.

C'est ce qu'on a appelé, avec Alain Vulbeau, « l'invention de l'autorité ». C'est l'acte qui va consister à dire et faire, envers et contre tout, que l'institution tienne sa place, son rôle, et le parle à haute voix. L'institution du parlêtre. C'est ce que Oury appelle « la parole pleine », après Lacan. C'est le contraire de ce que Fernand Oury appelait « le bavardage », une autre institution, mi pleine, mi vide. On bavarde, on prend le café, on se rencontre, on s'attend. Mais le temps de parole pleine, par exemple, qui s'appelle « Ça va, ça va pas », centré sur le groupe, il n'y a pas une seconde de retard. On s'entend. Et on sort pile à l'heure. On s'écoute, il n'est pas question de faire autre chose. La parole aussi a ses petites et grandes dimensions.

L'institution, si on la tient comme ça, elle fait acte, c'est-à-dire constance, consistance, reconnaissance. C'est ça qui, par répétition intelligente, fait la place des choses et reconstruit du symbolique. La parole, constante, consistante, reconnaissante, est alors reconnue comme un acte d'autorité, si elle s'autorise de son audience, à l'orée du symbolique.

Pédagogie du passage à l'acte

Y a-t-il une pédagogie du passage à l'acte ? Je préfère dire une pédagogie de la violence ? Oui. Il faut partir du fait que la violence est une possibilité de réponse à la difficulté d'être. De Greef parle du « processus criminel créateur ». Ce n'est pas de la justification, c'est simplement le moment où, coincé dans ces systèmes de situations où intimement il n'y a rien d'autre à faire – vous avez peut-être éprouvé ça une fois ou deux dans votre vie, moi, oui, vous allez vous tuer ou tuer quelqu'un. Enfin, ça vous effleure. Heureusement, il y a du contenant, des groupes, des gens avec vous. Tout le monde peut penser ça ou passer par là. À partir du moment où on le sait, on ne l'oubliera pas, de préférence. La violence est une réponse intime et ultime de dégagement du stress, voire, plus avant, de dégagement d'un trouble identitaire, ou d'une atteinte narcissique. Le sujet à présent revendique ses images.

À partir de là, on va construire une axiomatique de la parole pleine, de la structure, des maîtres-mots, des rituels et du cadre. Mais ce n'est pas si simple à tenir.

Voyons le principe des « vases communicants » : l'état mental d'une direction fait l'état mental des jeunes, dans l'institution. C'est la loi zéro. Les adultes vont mal, bonjour les dégâts ! D'ailleurs, on pourrait faire une courbe d'extension des *acting out* en fonction de la détérioration structurale de l'ambiance institutionnelle.

Accompagner la violence ? Tout le monde ne peut peut-être pas le faire. Il faut être

disponible, vigilant, ne pas le faire seul. Si on est bien soutenu par une équipe formée, y compris en collège – j'ai vu des expériences fantastiques, et des collèges faire tomber le taux de violence à presque rien, avec simplement du cadre, du contenant, de la symbiose forte chez les adultes ¹². Les « gamins » se stabilisent. Ils sont plus tranquilles. Par exemple, un des étonnements du Val-Fourré c'était qu'ils se mettaient, après la sécurisation et la reconnaissance mutuelles, presque spontanément, sans qu'on leur demande, en rang ! Ils retrouvaient les rangs. Un collège où fut rétablie la distribution des prix. Je le cite souvent parce que ça faisait rire tout le monde. La distribution des prix, ce fut un grand rituel, avec les familles endimanchées et les enfants angoissés, mais en communauté, pour la bonne cause. Il n'y avait pas que les prix scolaires. Il y avait des prix de bonne conduite, d'attitude fair-play, de participation à des associations humanitaires : il faut inventer, c'est de la distinction, du distinctif. Essayons de penser un prix pour chacun d'entre nous. La gratification est symbolique.

Je reviens à cette idée qu'on creuse en ce moment avec le groupe. Je ne prétends pas avoir toutes les réponses. On relit beaucoup sur le zen en ce moment, et sur les grands maîtres zen, qui étaient aussi parfois des grands tueurs professionnels. L'un d'entre eux, Miyamoto Musashi, a fait quelque quatre-vingt deux duels dans sa vie. Il a tué quatre-vingt deux personnes, mais il est mort dans son lit. Les dix dernières années de sa vie, il n'a plus jamais parlé de combat. Il avait « remisé » son sabre. Il a écrit un très beau livre qui a au moins cinq niveaux de lecture : *Les cinq roues* ¹³. Dans ce livre, vous avez des choses étonnantes sur la violence intime et ultime, qui tournent autour de ce point paradoxal : plus on s'approche du réel de la violence, plus ça calme. C'est vrai que ça peut se faire, et par les structures, et par les mots en même temps. Là, je parle des populations ou très difficiles, ou encore de cette population « vierge » saisie par le climat psychopathique qui donne le ton.

Est-ce si difficile, ou sommes-nous endormis ? Je parle des adultes. Où sont les adultes ? Ne rien dire que nous n'ayons fait ! C'est un mot de Fernand Oury, que je reprends avec insistance. Mettre en place une métabolisation de l'agir à travers des greffes de transfert, dit Jean Oury, et, ajouterai-je, des greffes d'angoisse. Si vous avez un psychopathe « bien bétonné », il faut lui greffer de l'angoisse, mais juste assez, là où il ne doute de rien. Évidemment, si c'est le profil hyper-angoissé, vous n'allez pas jouer avec ça. Faites autre chose. Du béton alvéolaire. En fait, la grande violence et ses passages à l'acte, c'est de la panique et de la détresse narcissiques. C'est vrai que si on ne le travaille pas, pas seulement – et c'est très important – dans les mots, les maîtres-mots, si on ne le travaille pas dans les structures quotidiennes de vie, je ne vois pas très bien comment on peut s'en sortir. Aujourd'hui, la dépression et la paranoïa vont de pair.

Ce qui se dit et s'écrit aujourd'hui, c'est qu'on va vers des périodes très difficiles. Le vingt-et-unième siècle sera le siècle de la violence humaine institutionnalisée, dans une mutation mondiale équivalente à l'industrialisation européenne de 1850. C'est le développement et la fracture au niveau mondial des identités, des territoires, des histoires.

Ce n'est pas nécessairement dramatique. L'autre monde nous attend ! Mais on va voir trente, quarante ans, chauds ! La crise tient la violence en laisse.



¹² Degois-Grandin M.-P., Le Goff C., Pain J., *Banlieues : les défis d'un collège citoyen*, Paris, ESF, 1998.

¹³ Tokitsu K., *Miyamoto Musashi, maître de sabre japonais du 18^e siècle*, Méolans-Revel, Désiris, 1998.

Musashi M., *Écrits sur les cinq roues*, Paris, Maisonneuve, 1985 ; *Traité des cinq roues*, Paris, Albin Michel, 1991.



Jean LAVOUE, directeur général
Association de Sauvegarde de
l'Enfance et de l'Adolescence

Souffrance du sujet et dispositifs instituants de la protection de l'enfance

Le titre de mon propos « souffrance du sujet et dispositifs instituants de la protection de l'enfance » peut paraître ambitieux. Comment avoir, en effet, dans cette brève intervention, et de la place professionnelle qui est la mienne, une vue d'ensemble sur des domaines aussi larges : la souffrance, le sujet, l'institution, la protection de l'enfance ? J'ai bien mesuré la difficulté lorsque je me suis arrêté, il y a quelques jours, pour préparer cette contribution. Du moins ce titre pointe-t-il dans une direction. Il indique un chemin. Il suppose une option clairement affirmée : pour une clinique du travail social. Mais de quelle clinique, c'est à dire de quelle prise en compte de la souffrance des sujets, est-on légitimé à parler à propos de travail social ?

Je souhaite rendre hommage, ici, à quelques auteurs qui m'aident à penser aujourd'hui dans cette direction d'une clinique du travail social : Je pense à Blaise Ollivier qui avec Renaud Sainsaulieu a conduit ces dernières années une réflexion salutaire de sociologue clinicien sur la place du sujet dans le monde de l'entreprise (1). En dépit de toute sa culture psycho-pédagogique, le travail social, en effet, et les entreprises qu'il développe, ont encore beaucoup à se transformer, me semble-t-il, dans cette direction où l'acteur est aussi et avant tout un sujet (2). D'autant plus que, dans le cadre du travail social, l'acteur professionnel s'adresse fondamentalement à d'autres sujets. Blaise Ollivier m'avait inspiré le titre de cette intervention, alors qu'il devait échanger, il y a quelques semaines, avec des responsables d'associations sur leur champ particulier d'intervention face aux crises qu'il traverse : « entre stratégie et intersubjectivité, vers des dispositifs instituants ». Malheureusement, la maladie l'arrête aujourd'hui brutalement dans son travail. Mais ses travaux nous sont précieux et nous aident à penser et à nous engager pour des institutions faisant toute leur place aux sujets qui les font vivre.

Je pense également à Ignacio Garate Martinez, dont le livre tout récent, paru en février 2003 aux éditions Erés « l'institution autrement, pour une clinique du travail social » (3) ouvre à nos professions des espaces de respiration salutaires en ces temps où les approches normatives et orthopédagogiques semblent revenir en force. Mais j'ose croire que la force de nos convictions, et la communication de nos savoir-faire sauront marquer durablement de leur empreinte le sens des réponses et des aides que les pouvoirs publics veulent apporter aux jeunes en grande difficulté et à leurs familles.

Je pense, précisément, dans le champ de l'expérience de la prise en charge des adolescents difficiles, aux remarquables contributions de Roland Coenen, directeur de l'établissement Tamaris à Bruxelles, dans deux numéros récents de la revue *thérapie familiale* : « éduquer sans punir » (4) et « l'exclusion est une maltraitance ». (5)

Je pense enfin, entre autres, à tout ce qu'un psychologue clinicien comme René Clément (6) a apporté à l'élaboration d'une approche institutionnelle du travail social, particulièrement dans le domaine du placement familial.

Quelques sources théoriques donc, en référence à des auteurs qui ouvrent des voies, aident à penser une direction pour le travail éducatif et social, dans un temps où le sens risquerait de s'effacer au profit de la recherche d'une pseudo-efficacité dont on mesurera malheureusement, je le crains, à long terme la contre-productivité et l'impuissance à promouvoir les véritables changements escomptés. Je ferai référence à ces auteurs tout en cherchant à vous communiquer, avant tout, quelques questions, réflexions ou intuitions, qui renvoient toutes à l'expérience et

au champ professionnel qui sont les miens.

Pendant treize années, j'ai dirigé le service d'AEMO et d'IOE de la Sauvegarde de l'enfance du Morbihan, avant de prendre voici six mois la direction de cette même association.

Comme d'autres associations, ces dernières années, la Sauvegarde du Morbihan a été confrontée à des difficultés sévères dans la gestion de ses internats liées en particulier aux passages à l'acte et à la violence des jeunes, et aux difficultés pour les professionnels de contenir cette violence. Des crises importantes ont conduit à des transformations encore en cours aujourd'hui. En tant que membre de l'équipe de direction, j'ai, bien sûr, participé aux dispositifs de traitements de ces crises.

Comment ce qui était réponse symbolique hier, et qui faisait sens, est devenu ainsi, parfois brutalement, et sans qu'on en prenne toujours la mesure de manière très anticipée, réponse symptomatique, source de désorganisation et de souffrance pour tous : jeunes accueillis, professionnels, institutions ? Pourquoi avons-nous parfois tellement repoussé cette nécessité, dans laquelle nous étions pourtant, de repenser à nouveau frais le sens d'une réponse qui soit à nouveau symbolique et instituante, tant pour les professionnels que pour les jeunes confiés et pour leurs familles ? L'analyse qui permet de percevoir et de se déplacer à temps n'est pas toujours aisée, tellement les liens affectifs nous tiennent aux réponses que nous avons construites, tellement nous les avons intériorisées et nous sommes identifiés à elles. Seule la crise des modèles oblige alors à reprendre à la base le sens d'une pratique. Pourvu que nous donnions sa chance à la crise. C'est à dire pourvu que nous laissions sa chance à la parole face à l'engrenage des passages à l'acte dans laquelle l'institution, atteinte dans ses fondements par une souffrance qu'elle ne sait plus contenir, n'est malheureusement jamais en reste !

C'est donc à partir de cette double expérience que je vous fais part de ces quelques réflexions sur ce que je perçois des enjeux d'une réponse clinique pour le travail social, une réponse qui soit en mesure de prendre en compte les réalités psychiques et la souffrance des sujets : responsable d'un service d'intervention familiale en milieu ouvert, j'ai vu évoluer considérablement, en une quinzaine d'années, la demande des usagers et la demande sociale adressées à ce type de dispositif ; directeur d'association depuis quelques mois, je mesure autrement, dans la lecture des crises que peuvent traverser de telles organisations, l'enjeu des dispositifs institutionnels pour assurer aux usagers du travail social une réponse clinique de qualité.

Je commencerai donc par quelques observations sur l'assistance éducative aujourd'hui, particulièrement dans le contexte du milieu ouvert.

Ensuite je vous ferai part d'éléments de réflexion touchant à la crise de l'institution éducative, telle que j'ai pu l'évoquer à l'instant autour de l'évolution et de la transformation nécessaires des internats.

Je conclurai, enfin, par quelques remarques sur l'enjeu du débat en cours, en France aujourd'hui, sur les centres éducatifs fermés.

Dans tous les cas, ce qu'il m'importe d'indiquer, c'est qu'il est capital pour les institutions du travail social, de refonder le sens de leur intervention et de leur pratique aujourd'hui en tenant compte de la demande qui leur est adressée. Or cette demande est précisément, de la part de chaque usager et de son groupe d'appartenance, une demande de construction et d'élaboration à la fois intersubjectives et instituantes : bref ! une demande avant tout symbolique, de sens, de repères, de valeurs, de limites, de reconnaissance... On pourrait dire encore une demande de démocratie, ou de culture citoyenne... Or, étant donné les blessures personnelles à surmonter, cette demande oriente inéluctablement l'action des professionnels et de leurs organisations dans la perspective d'une réponse clinique adressée aux sujets. La loi du 2 janvier 2002, si elle donne des outils au travail social ne suffira pas en elle-même à fonder les projets en rapport

avec une telle demande. Seul le travail de formation et de transformation, de chaque acteur et de chaque institution, dans le sens d'une prise en compte de la dynamique subjective et symbolique, saura donner à terme un nouveau visage à l'action éducative et sociale. A moins que la bureaucratisation des pratiques ou leur normalisation ne bloque durablement la poussée instituante qui travaille actuellement notre secteur et avec elle la parole des acteurs, usagers et professionnels, qui la soutient.

L'assistance éducative : une demande symbolique de justice !

Du côté du milieu ouvert et de l'assistance éducative, ce qui caractérise me semble-il pour l'essentiel la demande subjective adressée à l'institution judiciaire, c'est avant tout une demande symbolique de justice, de nomination et de reconnaissance de la gravité des préjudices subis, qu'ils soient actuels ou anciens et cela parfois sur plusieurs générations.

Plusieurs années de pratique m'ont convaincu qu'il n'y avait pas de passage à l'acte grave suscitant une saisine de l'institution judiciaire, que celui-ci soit le fait d'un parent ou d'un enfant, qui ne renvoie de manière essentielle, inconsciente et subjective, et non seulement par une sorte d'explication ou de causalité linéaires, à d'autres passages à l'acte enfouis dans l'histoire des sujets ou des familles. Ces actes graves n'ont pas reçu leur poids de nomination et de reconnaissance. Ils parasitent l'existence des personnes qui nous sont confiées. Ils demandent à être reconnus comme tels aujourd'hui. A l'occasion d'un nouveau passage à l'acte, le recours à l'instance sociale que représente la justice devient le recours à un espace ritualisé et socialisé où le préjudice peut être nommé, où la parole n'est plus condamnable et interdite.

Ces passages à l'acte avaient souvent abouti, en effet, dans le passé, à des recouvrements, à des amnésies, à des blancs dans l'histoire des groupes familiaux, souvent aussi à des ruptures avec la disparition de pans entiers de la mémoire familiale. Nulle parole n'était venue donner sens à ces actes, nulle parole interne au groupe familial, nulle reconnaissance non plus par des tiers. La justice en particulier n'avait jamais été convoquée dans certaines histoires, parfois les plus graves, de meurtres ou d'incestes répétés au fil des générations. Aujourd'hui, la fragilisation des liens sociaux et familiaux amplifient encore le risque de telles cassures générationnelles. « Or l'exigence de justice est un enjeu fondamental : rétablir une Loi humaine en tant que préservatrice de la vie et réparatrice du mal qui a été fait. Faire justice rétablit la Loi humaine, c'est à dire fait revivre la vie. Dans l'exigence de justice, se trouve une fonction réparatrice essentielle pour la guérison des blessés ». (7)

Ainsi, dans le champ de l'assistance éducative, ce qui s'exprime, c'est un incroyable besoin de dire, d'en référer à du tiers social, à propos de tout ce qui fait violence au sujet, aujourd'hui et dans son histoire transgénérationnelle.

On pourrait décliner cette demande adressée à l'institution judiciaire en matière d'assistance éducative en trois points : une demande de justice, une demande de valeurs, une demande de soins (8). Or, cette triple demande exige une évolution considérable de la réponse de nos institutions. La loi du 2 janvier 2002 et les différents outils qu'elle met en place, même si elle constitue un support législatif indispensable, ne suffira pas en elle-même à faire accéder institutions et professionnels de l'aide au niveau de réponse clinique exigé.

Dans son livre qui fait avancer considérablement notre réflexion en la matière, « l'institution autrement, pour une clinique du travail social » Ignacio Garate Martinez résume bien l'enjeu de la mesure d'AEMO : je le cite : « Le travailleur social doit constituer un recours pour la parole d'un usager restée en souffrance... La décision de justice est un acte de parole qui a des conséquences importantes pour un usager qui, souvent à son insu, a dépassé les limites de la loi, et qu'il

convient de ramener à l'intérieur de ces limites... La décision d'AEMO met en œuvre en même temps deux contraintes d'un ordre différent : l'obligation contrôlée de revenir dans les limites de la loi, le recours ouvert à une médiation qui permette d'intégrer cette loi sans recourir à la contrainte extérieure.

La mesure d'AEMO pourrait rester une simple mesure de contrôle judiciaire si elle n'intégrait pas la condition du désir : la transgression de la loi manifeste l'ambiguïté d'un désir en souffrance qui ne sait se dire sans la dimension du passage à l'acte ; dans l'entre-deux et dans le cours de la loi, le travailleur social peut constituer un recours s'il parvient à s'engager dans la mesure d'AEMO dans la dimension d'une alliance de travail, d'un projet par le biais duquel la sanction judiciaire que représente l'AEMO subirait une transmutation dans l'ordre de la médiation. » (9)

Je renvoie vraiment à la lecture de cet ouvrage passionnant d'Ignacio Garate Martinez dans la mesure où il pointe vers le niveau d'exigence et de compétence professionnelle requis pour exercer la fonction de travailleur social dans une dimension clinique telle qu'elle s'impose aujourd'hui : celle-ci suppose, entre autres, une attitude du professionnel, non jugeante, référée à la loi sociale, attentive aux conditions d'émergence de la parole, inscrite dans un champ institutionnel sans cesse retravaillé par ses acteurs, et clarifié en termes de fonctions et d'articulations. Cela implique la mise en place de protocoles d'intervention rigoureux et de dispositifs où la parole et la place des usagers, comme celle des professionnels, puissent être mises en travail avec une certaine synchronicité : voilà qui ouvre un autre espace à nos réunions de synthèse ! Ignacio Garaté Martinez, parle lui de l'ordre de la médiation. On pourrait aussi bien parler d'une co-construction symbolique entre professionnels et usagers, où le travail subjectif des uns soutient celui des autres.

Peut-on se passer d'institutions dans la socialisation des enfants ?

Dans le cadre d'un échange à Nantes avec François Dubet autour de son dernier ouvrage, « le déclin de l'institution » (10), j'ai eu l'occasion de participer, il y a quelques mois, à une table ronde autour de cette question : « peut-on se passer d'institutions dans la socialisation des enfants ? » (11) Je reprends ici, et ce sera mon second point, quelques éléments de cette réflexion, dont le livre de François Dubet était le support, à propos des internats dans le cadre de la protection de l'enfance.

Pour prolonger la réflexion précédente au sujet de l'AEMO, je trouve que la notion même d'institution s'est considérablement déplacée dans le contexte du travail social et de l'éducation spécialisée ces dernières années, mais pas seulement dans le sens d'un déclin comme semble le suggérer François Dubet à propos de l'ensemble des institutions : familiales, religieuses, politiques ou syndicales, éducatives... Ou bien si déclin il y a eu, très certainement, pour certaines dimensions de l'institution, il y a eu également relais par de nouvelles approches que je souhaiterais rapidement évoquer.

Qu'est ce qui a décliné et même volé en éclat du programme institutionnel de l'éducation spécialisée ? Et cela sous la pression d'une nouvelle demande adressée tant par les jeunes en difficulté que par leurs familles à l'ensemble des institutions éducatives.

C'est à la fois pour ce qui concerne l'internat tout un projet normatif de rééducation, sociale, morale, psychologique fondé sur le modèle de l'éducateur spécialisé supposé se substituer aux défaillances parentales.

Ce projet était avant tout centré sur le comportement du jeune, de l'enfant, perçu comme une individualité à remanier par les seules vertus du programme institutionnel et de l'identification à l'éducateur.

Mais ce qui a décliné également, et c'est aussi très perceptible dans le champ de

l'expérience des éducateurs en milieu ouvert, c'est cette conception de soi comme institution qu'évoque très bien François Dubet dans son ouvrage. C'est comme si avait été profondément atteinte une figure durable de la représentation que se feraient d'eux-mêmes les travailleurs sociaux, comme identifiés aux idéaux institutionnels.

Or, je dirai qu'à partir tant de l'agir et du passage à l'acte des jeunes contre le cadre et le programme institutionnel de l'internat, qu'à partir d'une meilleure connaissance de l'agir maltraitant des parents qui a approfondi et complexifié l'approche du contexte familial en milieu ouvert, ce qui a été atteint, au fond, c'est le même idéal d'un métier qui pouvait prétendre être efficace tout en extériorité, par la seule et simple transmission des valeurs dont il était porteur.

Sans aucun doute, l'attaque des cadres institutionnels par les jeunes, tout comme la radicalité des phénomènes de dysparentalité interrogent les fondements mêmes du programme institutionnel de l'éducation spécialisée.

Or, non seulement, ce programme a été touché mais il a fallu se rendre à l'évidence qu'à vouloir tenir coûte que coûte sa posture de modèle et d'idéal, il finissait même par faire plus de mal que de bien. D'où ces violences institutionnelles, ces crises durables qui ont secoué un peu partout en France les établissements d'éducation spécialisée, ces dix dernières années.

Aujourd'hui, c'est le groupe primaire d'appartenance du sujet qui est menacé, morcelé par des drames et des traumatismes de toutes natures faits de rupture, d'abandon, de violence, de maltraitance. Les contenants psychiques et institutionnels des groupes primaires d'appartenance, bien souvent ne fonctionnent plus et laissent émerger, sans aucune retenue, tout le non élaboré d'histoires transgénérationnelles pleines de préjugés non soldés, de deuils impossibles, de secrets trop lourds à porter.

Les dérèglements symboliques de place, de fonction, d'ordre dans la filiation sont au cœur même des problématiques confiées à l'éducation spécialisée aujourd'hui.

Aussi, tous les passages à l'acte engendrés par cette fragilisation des contenants primaires du sujet s'ils ont mis à mal le programme institutionnel de l'éducation spécialisée, et l'idéal vocationnel sur lequel il reposait, ont suscité également de nouvelles approches du milieu professionnel du côté des dispositifs nécessaires à l'émergence du sujet : institutionnels, transgénérationnels et groupaux.

Bien sûr il y aurait là beaucoup à développer. Mais on peut dire que tant du côté de la pluralité des recherches en matière d'hébergement éducatif aujourd'hui, d'accompagnement diversifié des parcours de vie des jeunes que de celui de la constitution de dispositifs institutionnels fiables, cohérents, éclairés de plus en plus fréquemment par des supervisions, c'est à l'émergence vraiment d'une autre dimension du métier d'éducateur spécialisé que l'on assiste. Une approche institutionnelle précisément, avant tout fondée sur l'importance de l'articulation symbolique des places, des fonctions ; extrêmement modeste quant à une visée de transformation des comportements ou de rééducations des déviations ; mais très consciente de sa responsabilité d'offrir à des sujets en souffrance dans leur structure psychique, les cadres symboliques fiables susceptible de les aider à élaborer un peu cette souffrance pour accéder davantage à leur autonomie de sujet.

A ce propos, il me semble qu'une institution oeuvrant dans le champ de la souffrance psychique ne peut pas faire l'économie aujourd'hui de l'analyse de ses propres traumatismes, de ses propres ruptures, de ses cryptes et de ses fantômes, de ses secrets, au risque d'être dans l'incapacité de construire une réponse intersubjective, contenante et instituante, pour les jeunes et pour leurs familles. Les professionnels et l'institution doivent être autant au travail, et avec les mêmes enjeux de construction intersubjective et transgénérationnelle, que les personnes qu'ils ont en charge avec leurs systèmes symboliques d'appartenance. Il faut prendre autant de soin des uns que des autres quand l'appareil symbolique à transformer la souffrance des ancêtres ne fonctionne plus !

Xavier Pommereau parle de ces jeunes en très grande difficulté qui souffrent sans qu'on sache de quoi et sans qu'ils le sachent eux-mêmes (12) Or cette souffrance se manifeste avant tout par des conduites de rupture de toute nature. Pourquoi ces jeunes veulent-ils autant rompre ? Xavier Pommereau renvoie à un sentiment confus de non existence qui prend sa source dans une sorte de ratage : ratage dans la différenciation, dans la capacité à se sentir contenu par une enveloppe, qu'elle soit corporelle ou sociale, dans l'aptitude à se reconnaître des contours singuliers, dans l'échec de la délimitation dans tous les sens du terme. Ratage également dans la conflictualisation, dans la capacité d'accéder à des conflits tolérables, de vivre la dialectisation de la relation à soi et à l'autre. Aussi ces jeunes préfèrent-ils trancher dans le vif de leur chair ou de leur relation à autrui. Ils n'ont qu'un accès très partiel aux raisons pour lesquelles ils se comportent ainsi. Ils ne peuvent faire les liens entre leur rage et leur vie. Ils ne peuvent pas davantage donner du sens tout seuls à leur souffrance. D'autant qu'ils ont le plus grand mal à l'exprimer par des mots. L'injonction de les faire parler les braque. Nous, professionnels, sommes, en effet, propriétaires du champ du langage. Il faut souligner ici la place inestimable des psychologues et psychiatres, non pas pour imposer aux jeunes de réfléchir sur eux-mêmes par décret – il y aura toujours pour eux un temps, quand ils seront prêts, de réconciliation avec le langage – mais plutôt pour aider les autres professionnels à trouver des médiations verbales ou non verbales, pas a priori de l'ordre du soin : tout ce qui relève de la transformation des émotions, comme un groupe théâtre, ou encore de la métaphore « cette pensée qui donne du concret et ce concret qui donne de la pensée » (13). Et cela la vie en institution avec des jeunes peut en regorger !

Les psychologues ou les psychiatres en institution, tout comme les superviseurs, ne doivent-t-ils avoir, en effet, ce souci particulier du soin de l'appareil psychique à penser d'une équipe de professionnels, confrontés à toute l'étrangeté de ces passages à l'acte énigmatiques face auxquels ils n'ont à disposer que leur présence, faite de non compréhension a priori, de non-interprétation hâtive, mais ancrée pourtant dans la conviction que tout cela a bien un sens, essentiel, pour l'autre. Or supporter ce retrait et ce non-savoir, qui laissent à l'autre du champ pour son propre travail d'élaboration, de compréhension et de changement, suppose pour ces professionnels un incessant effort d'analyse de leurs dispositions à écouter, à recevoir, à échanger leurs émotions, à se recentrer sur le sens de leur pratique. Bref ! à construire, ensemble, un sens et un monde communs ou différences et conflits non seulement ne sont pas mortels, mais impriment le mouvement même de la vie. Dans ce soin à la capacité de contenant intersubjectif d'une équipe se joue une fonction tout à fait singulière, complémentaire de la fonction de cadre institutionnel et souvent essentielle à son efficacité.

Patiemment, donc, les équipes de professionnels ont dû apprendre le remaillage relationnel et institutionnel d'instances familiales et parentales en souffrance ; apprendre aussi à contenir la détresse existentielle de certains jeunes. Cela passe par une rigueur méthodologique inédite dans le déroulement des prises en charge : des dispositifs institutionnels clairs, garants de la place de chacun, ne prétendant pas traiter plus de maux qu'ils ne peuvent, mais foncièrement référés à la loi judiciaire et sociale et attentifs avant tout à susciter, chez les jeunes accueillis comme chez leurs parents, parole authentique et prise de responsabilité. Des groupes d'expression institutionnalisés illustrent cette démocratisation des pratiques encouragée par tous les textes d'orientation actuelle. Cela suppose encore l'invention de modalités nouvelles de prises en charges en réseau, articulant de manière souple périodes de placements en établissement, familles d'accueil, phases de soins, intervention dans la famille d'origine, hébergement autonome... Les professionnels ont aussi appris à communiquer autrement au sein des équipes, à injecter du sens sur tout passage-à-l'acte afin d'éviter leur spirale destructrice, à relire dans le cadre de supervisions la dynamique de l'établissement et de l'ensemble des interventions, pour parvenir à une compréhension et à une parole ajustées à la situation de chaque jeune, respectueuse de son histoire.

La loi du 2 Janvier 2002 travaille, bien sûr, à favoriser les conditions de cette transformation en profondeur de la visée même du travail social, dans le sens d'une meilleure prise en compte de la parole et de la place des usagers. Mais que l'on ne néglige surtout pas la parole et la place des professionnels avec les dispositifs susceptibles d'en faciliter l'élaboration et la transformation ! Avec les outils que promeut la loi, c'est, en effet, toute une révolution en profondeur de la posture du travailleur social en institution qu'elle engage. A ce propos, je citerai ce grand clinicien du travail social que fut René Clément qui nous a laissé justement, lui aussi, des textes précieux sur « l'Institution autrement » : « La définition de l'institution pour moi est qu'elle constitue le second grand dispositif d'humanisation de l'être humain quand la famille est ou a été défailante... Une institution c'est ce qui permet de prendre appui sur de l'autre suffisamment bienveillant pour relancer et poursuivre le travail du grandir... Une institution, ce n'est rien d'autre que des professionnels rassemblés dans un projet : elle est constituée d'une série de personnes, occupant des places, et exerçant des fonctions. » (14)

Voilà un programme institutionnel simple, dépouillé de toute figure idéale ou charismatique de l'éducateur, reposant sur une exigence de clarification symbolique au fondement même de l'acte éducatif. Il vaut pour les équipes, les établissements, les services, les associations. Il vaut aussi pour le travail entre institutions. C'est pourquoi, ce travail d'humanisation du sujet auquel concourent les institutions d'éducation est décidément un travail de vie tout simplement nécessaire, solidaire, exigeant.

La menace de l'enfermement pour contenir ?

Comme l'ensemble des associations de la région, la Sauvegarde du Morbihan a eu à se positionner sur la demande du Ministère de la Justice qui lui a été adressée, via la Protection Judiciaire de la Jeunesse, concernant la mise en place de Centres Educatifs Fermés pour les mineurs délinquants.

Le débat conduit en Conseil d'Administration a conclu au caractère inopportun d'inscrire actuellement une telle réponse dans le champ des approches éducatives à l'œuvre au sein de l'association. Tout simplement pour des raisons d'inadéquation et de décalage par rapport aux transformations en cours. Celles-ci ne reposent-elles pas, en effet, sur des valeurs et des cultures professionnelles qui constituent la richesse même de l'inspiration associative.

Il me semble que cette question, et la réponse apportée par la Sauvegarde du Morbihan, comme par d'autres associations où le débat a été conduit, rejoint de très près et permet d'illustrer le thème qui nous réunit aujourd'hui : du passage à l'acte... à l'acte de parole.

Ce thème, j'ai voulu l'entendre et le laisser résonner, essentiellement du côté de la réponse professionnelle et des institutions qui la soutiennent. J'ai suggéré, en insistant, qu'il y avait également une transition à l'œuvre, toujours à reprendre, du passage à l'acte à l'acte de parole, en ce qui concerne l'élaboration de nos réponses pédagogiques et éducatives.

Ce qui a été acte de parole, poussée instituante en un temps donné, vers des réponses éducatives qui faisaient sens pour les sujets, risque toujours, en effet, de se réifier, sous des pressions diverses, en blocages et en contraintes de toute nature. Aucune institution n'échappe à cette nécessité de se ressourcer et de renouveler son inspiration, son champ de travail collectif, son projet.

C'est pourquoi je souhaite conclure en insistant un peu sur cette question concrète des centres fermés adressée au monde éducatif aujourd'hui. Non pas pour justifier une position locale qui a ses raisons contextuelles. Mais plutôt pour tenter d'éclairer encore les enjeux de la transformation des réponses éducatives mises en

oeuvre aujourd'hui face aux nouvelles demandes adressées au travail social. Pour attirer l'attention également sur les risques considérables de clivage entre la demande publique actuelle et les options professionnelles à l'œuvre. Le déploiement de réponses symptomatiques et normatives, absolument étrangères à l'aide éducative telle qu'elle est requise dans les situations que nous rencontrons aujourd'hui dans le champ de la protection de l'enfance, pourrait même entraîner, à terme, la mise à mal d'institutions engagées pourtant dans la voie de changements prometteurs et nécessaires. (15)

Que des réponses pénales plus adaptées et plus dignes voient le jour en France pour les mineurs, c'est une évidence pour tous !

Mais que l'on dédaigne de soutenir l'effort de transformation des équipes éducatives et des institutions, en orientant, sans tenir compte des difficultés qu'elles rencontrent, sur des voies onéreuses et aventureuses, les moyens et les finances publiques, peut être à terme extrêmement lourd de conséquences : de l'ordre de ces passages à l'acte institutionnels répondant aux passages à l'acte des jeunes et éloignant de plus en plus, tant les professionnels que ces derniers, des solutions recherchées.

Je conclurai avec ces remarques d'un homme d'expérience, Roland Coenen qui dirige cette institution Bruxelloise dont je parlais dans mon introduction. La Belgique a ses centres fermés. Depuis longtemps. Ils jouent leur rôle aux côtés de l'administration pénitentiaire. Ils traitent certaines crises aiguës en les stoppant provisoirement. Mais qu'on ne nous laisse pas croire qu'ils sont de nature à aider aux dépassements des souffrances des jeunes s'exprimant notamment par ce mécanisme de fermeture à l'aide qu'analyse très bien Roland Coenen.

Je livre à votre réflexion cette petite comptine que nous transmet ce professionnel qui sait de quoi il parle en matière de système tendant à investir la solution sanctionnelle en secours à la crise sociale : « plus il y a de règles, plus il y a de transgressions ; plus il y a de transgressions, plus il y a de sanctions ; plus il y a de sanctions, plus il y a d'opposition ; plus il y a d'opposition, plus il y a de règles etc. En d'autres termes, les systèmes normatifs produisent des symptômes qu'ils sont obligés de réprimer et de dénoncer ensuite, ce qui revient à dire, en somme, qu'ils fabriquent eux-mêmes les conditions de leurs propres « événements graves » ! » (16)

Nos réponses éducatives doivent se transformer en profondeur ; nous connaissons la crise d'un modèle qui a fonctionné pendant une génération, élaboré pour répondre à certaines difficultés de la jeunesse dans un contexte social précis.

Cette transformation est difficile et prend du temps. Elle suppose des évolutions organisationnelles susceptibles de faire toute leur place aux approches individualisées. Elle nécessite surtout une formation renouvelée des acteurs professionnels : personnelle et groupale, en institution.

C'est à ce moment de grande fragilité lié à ce changement de paradigme pour le travail social que la commande sociale externe en appelle à nouveau à une réponse courte, symptomatique, tandis que la société dans son ensemble génère en permanence une dissolution des cadres et des références symboliques communs et impose à chaque sujet de refaire pour son compte le difficile chemin de son accession à l'autonomie.

L'enfermement ne conduira jamais des jeunes qui n'ont pas bénéficié des conditions de maturation subjectives souhaitables à la liberté de comportement espérée. Il ne fera au contraire que durcir leur tendance à agir leur souffrance : « tout système éducatif qui accueille des enfants provenant d'expériences traumatiques, insécurisantes, menaçantes, est susceptible de renforcer gravement

les terrains anxieux et dépressogènes, s'il contribue à bâtir une pédagogie fondée sur la menace, le chantage au renvoi, la punition, le rejet ». (17) Nul doute que le contrôle judiciaire, assorti d'une peine de prison pour les inévitables transgressions des règles du centre fermé, « bloquera la transmission d'humanité, aggravera l'état précaire des sujets dont elle vise l'épanouissement, et contribuera, de ce fait, à la reproduction générationnelle des terrains éducatifs carencés ». (18)

Je voudrais conclure sur une note d'espoir et de confiance : en faisant confiance à la parole des professionnels et des bénévoles de nos associations, ou de nos institutions, en laissant s'instaurer les espaces de débat pour que chacun s'approprie davantage son propre espace subjectif, en instaurant des pratiques de formation et de supervision, en étant attentifs à la qualité de nos dispositifs d'intervention, d'articulation des places et des fonctions, nous contribuons sans aucun doute à faire advenir des réponses humanisantes et contenantantes pour les jeunes que nous avons en charge et pour leurs familles.

Bibliographie

- Blaise OLLIVIER Renaud SAINSAULIEU *L'entreprise en débat dans la société démocratique* Presses de Sciences Po 2001
- Blaise OLLIVIER *L'acteur et le sujet Vers un nouvel acteur économique* DDB 1995
- Ignacio GARATE-MARTINEZ *L'institution autrement Pour une clinique du travail social* Erès 2003
- Roland COENEN *Eduquer sans punir* Revue Thérapie familiale Genève 2002, vol. 23, N°4, pp 325-348
- Roland COENEN *L'exclusion est une maltraitance clinique des adolescents difficiles* Revue Thérapie familiale Genève 2001, Vol 22, N°2, pp 133-151
- René CLEMENT *Un psychologue au risque de la psychanalyse* Cahiers de l'ANREP N°8 1996 *Parents en souffrance* Stock 1993
- Gustave-Nicolas FISCHER *Les blessures psychiques La force de revivre* Odile Jacob 2003 pp 173-174
- Jean LAVOUE *Elaborer le juste : l'assistance éducative, entre clinique et valeurs* Revue Française de Service Social N°205 juin 2002, pp 39-48
- Ignacio GARATE-MARTINEZ op cit p 98
- François DUBET *Le déclin de l'institution* Seuil 2002
- 40^{ème} anniversaire de l'Association d'Action Educative, Nantes le 8 novembre 2002
- Xavier POMMEREAU *Souffrance et violence à l'adolescence* Journée d'étude du GNDA le 13 décembre 2002 à Paris
- Idem
- René CLEMENT op. cit.
- Jean LAVOUE *Délinquance des mineurs : Laissons ouverte la porte de l'éducation !* La revue d'action juridique et sociale N° 219, nov 2002
- Roland COENEN 2002 p 330
- Roland COENEN 2002 p 334
- Roland COENEN 2002 p 335





Brigitte FALEUR,
conseillère technique,
CDAS Rennes
Intervention à titre personnel

En quoi le positionnement des travailleurs sociaux peut-il ou pas contribuer au passage à l'acte du jeune ?

Difficile mission que de vous parler du positionnement des professionnels dans le passage de l'acte des jeunes.

Mon propos n'a bien évidemment pas pour objectif de poser un regard négatif sur ces professionnels que j'accompagne quotidiennement et dont je fais partie, qui font un travail remarquable avec bien souvent des moyens bien insuffisants.

Tout au plus, je vous convie à réfléchir avec moi sur les notions de positionnement professionnel, de passage à l'acte, de repérer quand l'un est responsable de l'autre et de faire quelques préconisations qui permettraient au mieux d'éviter ce que j'appelle dans un langage courant : « la montée en parallèle ».

Assistante sociale de formation, j'ai exercé sept ans en polyvalence de secteur et pendant quinze ans à l'aide sociale à l'enfance. Combien d'enfants, de jeunes, de parents ai-je rencontré ? Je ne sais plus. Suffisamment pour que je me permette de vous dire la difficulté de ce travail malgré tout l'intérêt que j'y ai porté. Et de vous dire aussi combien il est souhaitable d'avoir compris ce que positionnement professionnel veut dire. Pour moi ce mot a une connotation particulière et peut revêtir plusieurs aspects.

Positionnement : debout, assis !!

Positionnement un peu comme engagement politique, voire militant.

Il serait possible de décliner ainsi pendant longtemps ce mot.

Je retiendrai très simplement : **le positionnement professionnel c'est un savoir être qui permet la rencontre avec une personne qui a besoin d'accompagnement en l'occurrence pour cette journée de réflexion, le jeune.**

Le savoir être suppose une capacité à l'empathie, à l'analyse, au respect du cadre institutionnel dans lequel nous sommes amenés à intervenir.

J'insiste mais ce qui me paraît fondamental c'est bien la capacité à rencontrer l'Autre, différent déjà de par son âge et qui plus est de par sa religion, son ethnie, son rapport au travail ou aux études, son parcours, sa souffrance.

Rencontrer en tant que professionnelle un jeune adolescent d'origine maghrébine qui a comme repère féminin sa mère à la maison, soumise à l'autorité masculine de son père, doit entraîner de la vigilance dans la rencontre. Bien évidemment, tout dépendra du motif de cette rencontre. Mais imaginez que ce soit pour rappeler les limites à ne pas dépasser, la nécessaire politesse dans les relations avec les adultes qui l'entourent...

Un exemple :

« Nourredine a 12 ans lorsque je le rencontre pour la première fois. Il est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance par décision judiciaire, décision qu'il ne comprend pas, qu'il n'admet pas.

- *Lorsque je tente (avec beaucoup de maladresse) de reprendre avec lui le pourquoi de son placement (absentéisme scolaire massif, vols, consommation de shit), il refusera d'entendre et rappellera que ses frères ont tous fait ça et qu'ils n'ont jamais été placés.*
- *J'insiste bien sûr sur la gravité des faits, que cela le concerne lui et pas ses frères. La réponse est sans appel : aucune femme n'a jamais rien dit. « C'est pas une femme qui va me dicter sa loi, mes frères sont pas d'accord avec le placement ».*
- *Je continue à m'enliser : « ta mère est d'accord ».*
- *Et Nourredine : « je vous ai dit que c'est pas les femmes qui décident !! ».*

C'est un tout petit exemple qui m'a été utile. N'aurai-je pas dû penser à associer son frère aîné à cet échange ? Le père est décédé et c'est bien, du fait de leur culture, avec celui-ci que j'aurai dû échanger avant même de rencontrer Nourredine. Seul ce frère aîné pouvait me permettre d'entrer en relation. Je parle bien de permission. Le mandat judiciaire m'autorisait à voir le jeune mais ne me permettait pas de le rencontrer.

Il s'agit bien d'adapter et de réfléchir à son positionnement professionnel quelque soit le pourquoi nous sommes amenés à intervenir.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ce concept pour aller vers celui du passage à l'acte d'un jeune. Je nomme par-là en tant que travailleur social le moment où le jeune ne contrôle plus son comportement, s'enferme, souffre, délinque.

Les passages à l'acte sont nombreux et prennent des formes diverses qui peuvent nous surprendre et mettre à mal une intervention sociale qui se voudrait par trop normative.

Les professionnels ont besoin de reconnaissance, ce qui peut les pousser à adopter une attitude interventionniste plutôt que d'écoute et/ou de parole. Cette attitude-là n'est pas quantifiable, au moins pour nos institutions.

Il y a donc un travail nécessaire sur un double mouvement de reconnaissance des professionnels vers le jeune, du jeune vers les professionnels, pour enclencher une nouvelle dynamique pour le travailleur social.

A quel type de passage à l'acte sommes-nous confrontés en tant que travailleurs sociaux ? Vaste question à laquelle la réponse ne restera bien sûr que partielle. Tout dépend de la fonction que l'on exerce, l'institution dans laquelle on exerce cette fonction professionnelle.

Un des passages à l'acte les plus fréquents auxquels nous sommes confrontés est la délinquance. Celle-ci prend plusieurs formes.

Délinquance à dominante initiatique à titre personnel (défi, conduite à risque d'adolescent en quête identitaire) ou à **dimension collective** (rites de passage, conformité aux normes du groupe, reconnaissance).

Un exemple : Pierre a 13 ans, une famille qui vit une situation de grande précarité (pas seulement financière). Pierre a grandi dans ce que je nommerais un chaos indescriptible : aucun repère, des valeurs troubles souvent contradictoires, n'a reçu que des injonctions paradoxales. Tout cela en état spectateur, jamais de mots, jamais de soutien pour qu'il puisse grandir en se référant à des schémas lui permettant de se construire.

- *Pierre a donc choisi (cela s'est imposé à lui) la voie de la délinquance. A 13 ans Pierre a été en garde à vue au moins trente fois, et a volé je ne sais combien de voitures. Le dernier vol de voiture l'a conduit à l'hôpital. aujourd'hui il est dans un fauteuil roulant.*
- *Pierre voulait être reconnu, et pour cela n'a pu, très jeune qu'adopter des conduites à risque qui lui permettaient d'être reconnu par ses pairs, il était respecté par ses aînés de 16 ans.*
- *Je qualifie les passages à l'acte de Pierre comme des passages à l'acte suicidaires.*
- *Aujourd'hui, Pierre entend la parole des adultes qui l'entourent et il semble s'apaiser. Il a appris à lire et à écrire et bénéficie de soins sur le plan psychologique, mais à quel prix !!*
- *Ses amis délinquants ne viennent plus le voir, sa famille très peu. Tout le monde riait de ses « bêtises ».*

Autre forme de **délinquance** : celle à **dominante incivile, provocatrice, réactionnelle, de rejet** (insultes, crachats, feux de poubelle, tags orduriers, fraude dans les transports en commun)...

Délinquance liée au trafic et à l'usage de stupéfiants ainsi que divers recels et reventes (registre d'économies parallèles ou souterraines).

La liste n'est pas exhaustive et ne dit pas grand chose des parcours individuels, extrêmement variés, qui déterminent autant la valeur de signification des actes posés que la nature même des actes (l'agir délinquant comme symptôme).

Je vais vous énoncer quelques passages à l'acte significatifs de ceux que les travailleurs sociaux sont amenés à rencontrer :

- Appels à l'aide (actes ayant pour fonction d'attirer l'attention sur une détresse passagère ou chronique).
- Actes à équivalents suicidaires ou participant d'un syndrome dépressif avec auto-dépréciation (*je suis nul, je ne peux pas m'en sortir*) et solitude morale (*personne ne peut me comprendre*).
- Actes réactionnels à l'échec et l'exclusion scolaire, stigmatisant le jeune comme mauvais sujet, ce qu'il va s'efforcer de prouver ensuite par son comportement (*puisque je ne vauds rien, autant être mauvais, foutu pour foutu...*).
- Actes réactionnels liés à la crise d'adolescence, vécue sans médiation ni référence d'adultes cohérents, caractérisés par un état d'angoisse diffus.
- Etc...

Et maintenant quelle est la contribution des professionnels au passage à l'acte ou non du jeune ?

Il me semble que l'on assiste souvent à un écart entre les demandes et la nature des réponses apportées : des réponses institutionnelles, juridiques, sous-tendues par une approche gestionnaire. Alors que la revendication principale du jeune est d'être traité en sujet, on va lui répondre en terme de procédure, de dossier, de dispositifs qui sont nécessaires mais qui peuvent être en décalage avec la demande de reconnaissance du jeune et ses difficultés qu'il peut ou non nommer.

C'est bien là où le travailleur social peut se trouver en difficulté, apporter une réponse en respectant la légalité, cette réponse ne sera et ne pourra pas être entendue par le jeune ce qui entraînera du passage à l'acte : fugues, violences, insultes.

Si l'on est contraint par un cadre (ce qui est normal et en même temps rassurant), il y a à travailler et à réfléchir sur ce que le jeune en comprend et sur la marge possible de négociation avec lui. Que peut-il accepter, jusqu'où aller avec lui sans qu'il se mette en danger ?

Un exemple : Anne est en foyer éducatif, elle y arrive à 17 ans 1/2. Cette jeune fille en difficulté dans sa famille montre une grande souffrance, l'exprime par des pleurs, de grands moments de silence, d'allers et retours incontrôlables.

- *Sa mère tient sur Anne un discours négatif, parle d'une fille qui lui a gâché sa vie, qu'elle espère bien qu'on va lui serrer la vis, etc...*
- *Notre objectif de travail (foyer et Aide Sociale à l'Enfance) est d'aller vers Anne, de lui faire confiance afin qu'elle aussi puisse avoir un jour confiance en nous.*
- *Anne ne voit pas sa mère. Elle est en lien avec sa grand-mère paternelle (son père est décédé). Ce lien, sa mère le refuse. Et dit : j'ai l'autorité parentale, je refuse qu'elle aille chez cette femme ».*
- *Anne, qui refusait de faire des demandes, sollicite un jour la possibilité de partir en week-end chez sa grand-mère. C'est la première fois, avant elle partait sans dire, ce qui la mettait à mal.*
- *Quelle réponse institutionnelle lui a été donnée ? « Non, ta mère ne veut pas ». Qu'a-t-elle pu en comprendre ? Qu'a-t-elle pensé des services sociaux qui lui assuraient être là pour elle, pour l'aider ? N'y avait-il pas là de l'injonction paradoxale ne pouvant entraîner que du passage à l'acte chez cette jeune fille qui était à ce moment-là à deux mois de sa majorité ?*
- *Anne est partie, nous ne l'avons jamais revue, sa grand-mère non plus.*

Cette situation et tant d'autres doivent nous pousser à nous regarder et à nous interroger. A nous interroger non pas pour nous auto-satisfaire (c'est la loi, on ne peut faire autrement !) mais pour entraîner chez nous professionnels un mouvement nous permettant d'aller vers le jeune et que les mots que l'on va alors utiliser lui soient adressés à lui sujet et ne soient pas que des mots institutionnels. Je n'ai bien sûr pas de réponse toute faite. Ce qui me paraît indispensable, ce que je préconise quand j'accompagne des professionnels, c'est de mettre en œuvre des évaluations pluri-disciplinaires et pluri-institutionnelles dans un souci d'objectivation. Il est indispensable de repérer le rôle spécifique et la place occupée par chacun des acteurs. Et bien sûr, le jeune est un acteur à part entière et doit être acteur de sa prise charge si l'on veut qu'il y trouve du bénéfice et un mieux être.

J'insiste sur le fait que le travailleur social ne peut exercer seul. Les regards croisés sont la garantie d'une compréhension la plus fine possible d'une situation sociale. Ils légitiment le professionnel dans son intervention et contribuent à construire le positionnement professionnel.

La nécessité de développer la prévention de la délinquance, et donc du passage à l'acte des jeunes, est indispensable. Ce n'est qu'en pouvant intervenir de façon précoce, en prenant en compte la globalité de la situation familiale, que l'on pourra peut être adopter des attitudes soutenantes pour un jeune.

La prévention de la délinquance ce n'est pas pour moi la politique du tout sécuritaire qui y répondra car elle oublie la souffrance. La contribution des travailleurs sociaux pour développer cette prévention est fondamentale. Encore faut-il que les pouvoirs publics, que nos institutions en aient conscience.

La place des organismes de formation est également à souligner. La connaissance des dispositifs est simple à apprendre. La rencontre avec un être humain en souffrance, c'est bien plus complexe à théoriser.

Quid des difficultés des professionnels ? Je veux aborder ici la fatigue, l'essoufflement des professionnels, l'usure qui peuvent entraîner des attitudes mal adaptées envers les jeunes.

Il est plus aisé de donner une réponse rapide, une réponse dans le sens de la loi que de prendre le temps de parler, d'échanger, de rencontrer le jeune.

Une réponse rapide va entraîner chez le jeune de l'agressivité. Je parle bien d'une réponse qui ne va pas dans le sens qu'il souhaite et qui n'aura pas fait l'objet d'échanges.

Un moment, une présence, un temps que l'on prend pour s'asseoir et se parler peut avoir un effet bien plus apaisant, même si la réponse reste identique et ne convient pas au jeune. Cela doit vous sembler tout simple et pourtant ce ne l'est pas. Car cela suppose d'avoir l'énergie et le temps pour le faire.

Les travailleurs sociaux interviennent dans des conditions difficiles. Au fur et à mesure, le temps pèse, influe sur la disponibilité psychique. Comment prendre en compte cet état de fait ?

Là aussi, je crois au soutien d'un travail réel en équipe pluri-disciplinaire. L'importance de l'accompagnement psychologique des situations n'est plus pour moi à démontrer.

Par contre, je ne pense pas que tous les professionnels, toutes les institutions en aient saisi le sens fondamental : permettre à chacun d'exercer sa fonction avec l'accompagnement nécessaire pour qu'il ne s'isole pas dans la souffrance. Parce que je pense sincèrement que les professionnels engagés dans leur travail souffrent et qu'il est fondamental de pouvoir soulager leur souffrance.

Pour conclure, j'ai bien conscience de ne rien avoir inventé. A travers mon propos, je tiens à vous faire part de mes convictions, de mon souci de pouvoir accompagner ces jeunes et de ne jamais oublier qu'ils sont sujets et que je dois donc m'adresser à eux, leur parler et cela, peut être, leur apprendra à parler plutôt que de se faire mal.

